



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 17 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 170

80^{ème} année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ÉTAT DE PRÉSENCE	4
ORDRE DU JOUR	5
AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS	8
• Adoption du procès-verbal n° 169 du Comité du 18 mars 2015	8
• Compte rendu d'activités du président	8
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	9
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	9
• Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2014-04-23/03 du 23 avril 2014 modifiée.....	9
• Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 2 juin 2015 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2014-05-14/05 du 14 mai 2014 modifiée	10
<input type="checkbox"/> Délibérations :	11
• Modification de l'article 22 du règlement intérieur des assemblées 2014-2020 – adoption d'une charte de déontologie relative aux missions des délégués	11
• Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par le receveur - Budget principal et budgets annexes	12
• Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 – Budget principal.....	12
• Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 Budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp ».....	13
• Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 Budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny »	13
• Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 Budget annexe « installations photovoltaïques »	13
• Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget principal	15
• Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget annexe « réseau chaleur Sathonay-Camp »	15
• Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny »	16
• Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget annexe « installations photovoltaïques »	17
• Budget supplémentaire 2015 - Budget principal	17
• Budget supplémentaire 2015 - Budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp ».....	18
• Budget supplémentaire 2015 - Budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny »	18
• Budget supplémentaire 2015 - Budget annexe « installations photovoltaïques »	19
• Recrutement d'un vacataire journaliste animateur pour les 80 ans du SIGERLy	20
• Actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2016.....	20
QUESTIONS DIVERSES	23
• Événement « anniversaire »	23
• Point d'avancement – Transformation du SIGERLy en syndicat mixte ouvert.....	23
DÉLIBÉRATIONS	32

COMITÉ SYNDICAL ÉCULLY, MERCREDI 17 JUIN 2015
--

Le mercredi 17 juin 2015 à 18 h 45, le Comité du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 10 juin 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, président du syndicat. La séance s'est tenue au Centre culturel d'Ecully. Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a élu Monsieur Pierre MONNEYRON comme président de séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ALIRAND

Quorum : 57

Nombre de délégués en exercice..... 112

Nombre de délégués titulaires présents 65

Nombre de délégués suppléants présents 13
(remplaçant un délégué titulaire)

Nombre de pouvoirs 3

Nombre total de délégués ayant voix délibérative 81

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

- Sathonay-Camp : B. DUPONT donne pouvoir à P. ABADIE
- St Genis Laval : S. BALTER donne pouvoir à M. JOBERT FIORE
- Vénissieux : J-M. GAUTIN donne pouvoir à P-A. MILLET

Arrivée/Départ : /

Assistent à la réunion :

Monsieur CORON, Directeur général des services

Madame FAES, responsable du service Administration générale

Mesdames GRANDFORT, MAMAN, RONDIERE, THORAL et Monsieur FLAMMARION, service Administration générale

Madame PASQUIER, Chargée de Communication

Monsieur DESBOUIS, responsable du service Concessions

ÉTAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS				
Albigny-s/Saône	G. VESSIERES	X	M. BALAIS	e	N. DEPAOLI	X	D. DE MARINIS	
Brignais	G. DESFORGES	X	N. DUFOURT		A. BERAL		Ph. BOURRET	
Bron	C. LABIE	e	M. RODAMEL	X	Y. SELLEM		F. MERMOUD	X
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	B. JAILLET	e	N. PAILLER		F. CUSSET	X
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	Ph. CHAISNÉ		L. MICHON	X	X. VITARD	e
Champagne-au-Mt-d'Or	M. BUTTY		J. SKWIERCZYNSKI		G. SOUY		I. AUGUSTE	
Chaponost	M. NAVISÉ	X	R. FOURMAUX		A. MARTIN		D. DUPIED	
Charbonnières-les-Bains	M. ROSSI	X	P. FORMISYN		M. TRAPADOUX	e	S. ARCOS	
Charly	M. GUERRIERI	X	M-L. RUÉ		M. VAN HAESBROECK		Th. DUCHARNE	
Chasselay	J-P. CIMETIERE	X	A. PICHON	X	F. BONIN-BRESSON		B. LASSAUSAIE	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	Y. GOFFOZ		S. DONGUY	
Communay	J-Ph. CHONÉ	X	F. DORBAIRE	X	F. COUGOULAT		M. CHOMER	
Couzon-au-Mt-d'Or	K. LUCAS		F. AUBERTIN	X	D. THOMMEGAY	X	V. LECLERCQ	
Craponne	Ch. RUAT	e	F. PASTRÉ	X	F. LAMBOLEZ	X	Ph. BERNARD	
Curis-au-Mt-d'Or*	S. FERRARELLI	e	Ph. NICOLAS	X	P.A. COLLIN		M. JAENGER	X
Dardilly	Th. MARTIN		B. GRANGE	e	J.F. FARGIER		R.F.FOURNILLON	
Décines-Charpieu	D. AMADIEU	X	L. FOREST	X	M. RABEHI		L. DEVILLE	
Ecully	C. LARDY	X	P. COSTANTINI	e	L. ALIRAND	X	Ch. MOREL-JOURNEL	
Feyzin	J. DA ROCHA	X	D. GONCALVES	X	M. ATHANAZE		M. GUILLOUX	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		M. GIRAUD	X	E. GAIDET		E. RUIZ-COLECHAR	
Fontaines-St-Martin	J.M. SEYS	X	R. RIBAS	X	J.L. ROGGIA		J.Ch. JOUBERT	
Fontaines-s/Saône	J. GALLAND	X	O. BRUSCOLINI		J.P. ROUX		D. FEVRE	
Francheville	C. GOURRIER	e	O. DE PARISOT	e	M. GOTTELAND	X	F. TREMBLEAU	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	N. MAGAUD		R. ROUS	
Grigny	X. ODO		G. BURTIN	X	A. LE ROI		B. CHIPIER	e
Irigny	G. RONY	e	J. FLEURY	X	Ch. DARCY		B. FREYER	
Limonest	D. VERKIN	X	R. MATHIEU		D. PELLA		J.F. POLI	
Millery	M. CASTELLANO	e	P. BERARD		Ph. GAUFRETEAU	X	F. FIOT	X
Montanay	P. COEURJOLLY	X	G. SUCHET	X	J.B. COICAUD		R. CRETIN	
Mulatière (La)	X. PEPONNET	X	F. PAGES	X	N. MEKSI		J. DE MONTCLOS	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	M. GRAZANIA	X	L. BUFFARD		A. MARTIN-RABAUD	
Oullins	C. AMBARD	X	B. GENTILINI	X	J. BLOT		C. POUZERGUE	
Pierre-Bénite	P. LANGIN		R. MAJDALANI		J. CLAUZIER		M. GOLBERY	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	B. DECLAS	X	F. JOLLY	X	J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	F. PERROT	X	Ph. DE LA CRUZ	e	J. SMATI		F. DESJAMES	X
Rochetaillée-sur-Saône	B. POIZAT	X	B. DUMAS	X	V. RODRIGUEZ		M.C DESRUES	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		P.E. PAREAU	
St Didier-au-Mont-d'Or	C. DUBUIS	X	C. BASSET	X	S. OLLIVIER		Ch. PLANCHET	
St-Fons	J-P. FLAMMARION	X	K. ZERDALI		R. BEN FREDJ		Ch. DUCHENE	
St Genis-Laval	M. JOBERT-FIORE	X	S. BALTER	e	Y. GAVAUT		Ch. ARNOUX	
St Genis-les-Ollières	P. PETITDIDIER	X	F. NOVAT	X	G. CARTON		A. CALENDRAS	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. DIDIER	X	C. LEVRAT		J. SYBORD		J.M. CARON	
St Priest	S. PEILLET	X	S. VERGNON		P. LOPEZ		A. CANADAS	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	G. PUIPIER	X	R. DELABIE		P. WAGET	
St Symphorien d'Ozon	P. BALLELIO		F. VERNE		C. BEAUFRERE		G. PERRUSSET	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		B. MOMIN	e	P. BARRELLON		M. VILLARET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	B. BOUDON		M. COULET	
Sathonay-Village	M-L. PONSIN	e	J.P. BOURÉE		P. MICHALET	X	M. PARENTY	
Tassin-la-Demi-Lune	E. OBERTHUR	X	F. SINTES		E. GAUTIER		C. SCHUTZ	
Terney	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD	X	X. DERMONT		Y. FERNANDES	
La Tour-de-Salvagny	J. DEBORD	X	J.Ph. JAL	X	K. CHASSIGNOL		X. HEBERARD	
Vaulx-en-Velin	M. FISCHER	X	M. AGGOUN		S. BERTIN		M. LECERF	
Vénissieux	P. A. MILLET	X	J.M. GAUTIN	e	S. PERRIER		M. GUYVERCIN	
Vernaison	D. RAVILLARD		J.F. GOUX	X	G. COSNARD		A. BOURDIN	
Villeurbanne	G.L. DEVINAZ	e	D. VULLIERME	e	R. LLUNG	e	Hector BRAVO	
Vourles	G. GRANADOS	e	Th. DILLENSEGER	X	J-J. RUER		J.P. COMBLET	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 169 du 18 mars 2015 ;
- Compte-rendu d'activités du président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2015-06-17/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2014-04-23/03 du 23 avril 2014.
 - C-2015-06-17/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juin 2015 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2014-05-14/05 du 14 mai 2014.
- Délibérations :
 - C-2015-06-17/03 • Modification de l'article 22 du règlement intérieur des Assemblées 2014-2020 – Adoption d'une charte de déontologie relative aux missions des délégués.
 - C-2015-06-17/04 • Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par le Receveur - budget principal et budgets annexes.
 - C-2015-06-17/05 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 – Budget principal.
 - C-2015-06-17/06 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 – Budget annexe "Réseau de chaleur de Sathonay-Camp".
 - C-2015-06-17/07 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 – Budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny".
 - C-2015-06-17/08 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2014 – Budget annexe "Photovoltaïque".
 - C-2015-06-17/09 • Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget principal.
 - C-2015-06-17/10 • Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget annexe "Réseau de chaleur de Sathonay-Camp".
 - C-2015-06-17/11 • Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny".
 - C-2015-06-17/12 • Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget annexe "Photovoltaïque".
 - C-2015-06-17/13 • Budget supplémentaire 2015 - Budget principal.
 - C-2015-06-17/14 • Budget supplémentaire 2015 - Budget annexe "réseau de chaleur de Sathonay-Camp".
 - C-2015-06-17/15 • Budget supplémentaire 2015 - Budget annexe "réseau de chaleur de La Tour de Salvagny".
 - C-2015-06-17/16 • Budget supplémentaire 2015 - Budget annexe "Installations photovoltaïques".
 - C-2015-06-17/17 • Recrutement d'un vacataire journaliste animateur pour les 80 ans du SIGERLy.
 - C-2015-06-17/18 • Actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la TCCFE pour 2016.
 - C-2015-06-17/19 • Convention de mise à disposition du service Concessions auprès du SYDER.
- Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)

M. ABADIE.- Bonsoir. Nous allons commencer notre comité.

Je voudrais auparavant remercier M. le Maire d'Écully, M. Yves-Marie UHLRICH, qui nous fait l'amitié d'être avec nous pour nous dire quelques mots sur sa commune. Ensuite nous le libérerons, car il a beaucoup d'autres occupations.

Nous avons un comité important ce soir, qui risque de durer assez longtemps ; nous allons essayer d'aller le plus vite possible mais il y a des choses à voir.

Merci, Monsieur le Maire, de nous accueillir dans cet espace culturel. Un très bel espace, un établissement qui a été rénové récemment.

M. UHLRICH.- Monsieur le Président, nous nous connaissons depuis 2001, date à laquelle j'ai été élu maire. Toi, un peu avant. Je suis heureux de vous accueillir pour la première fois. À l'époque on avait un choix, et la commune a choisi d'adhérer au SIGERLy dès le début. C'est Claude LARDY qui représente la commune au niveau de votre instance. C'est le plus ancien adjoint, c'est avec lui que l'on a démarré en 2001, il était adjoint lorsque j'ai été élu maire. Il est deuxième adjoint en charge de l'urbanisme, donc tout à fait dans la bonne case. Claude a de l'ancienneté, comme moi, et je suis ravi qu'il soit là ce soir, malheureusement je vais être obligé de partir assez vite, et il restera un long moment pour cette réunion.

Pierre, d'abord merci d'avoir choisi Écully. Comme tu l'as souligné, depuis 2001, nous avons fait un certain nombre d'investissements. Surtout, cette maison de soyeux, cette maison bourgeoise avait deux parties à l'origine : la vieille maison, qu'on appelait la propriété "Guyonnet", et derrière, ce magnifique bâtiment que j'ai fait rénover au dernier mandat, qui était la chevalerie. Et entre les deux, l'ancien maire d'Écully, Jean RIGAUD, à l'époque avait créé la Maison de la Rencontre, un bâtiment moderne, qu'on a complètement démoli parce qu'il était trop petit, il fallait l'adapter, il n'était pas aux normes. Et donc, nous avons construit une magnifique salle de spectacle, dans laquelle nous sommes aujourd'hui, qui a été inaugurée début 2014, voici un peu plus d'un an.

On a créé un véritable centre culturel, avec des salles d'exposition derrière, et les Écullois sont très contents d'avoir ce bel outil. On avait fait au précédent mandat déjà la médiathèque. En matière culturelle, c'est quelque chose d'important.

Je rappelle au passage qu'Écully est pour l'instant la seule ville étiquetée 4 fleurs de La Métropole, et a eu avant 2001 le grand prix national de l'arbre. Nous ne sommes pas les seuls, mais nous avons un environnement et un caractère de village qui nous plaisent bien. Au passage, un petit clin d'œil, c'est que dans une ville où l'insécurité a baissé de 70 % en dix ans, nous avons un taux pratiquement de 20 % de logements sociaux.

Donc nous avons un bel équilibre social au sein de la commune. Parfois, on dit que quand on est dans l'ouest lyonnais, on est au milieu de gens riches et qu'il n'y a pas de social. À Écully, je ne crois pas me tromper en disant que dans le secteur, large d'ailleurs, on a le plus fort taux de logements sociaux. Je ne dis pas que les autres communes ne font pas des efforts, je sais que certaines sont en train de rattraper, mais il y a aussi une histoire dans une commune, et on ne peut pas tout faire du jour au lendemain.

On a fait beaucoup d'art et culture ces deux derniers mandats. On a rénové toutes les écoles, mais c'est normal, au premier mandat, Claude LARDY, qui était inspecteur d'académie en fonction à l'époque, tout de suite m'a dit : « *Je veux qu'on rénove toutes les écoles* », il a bien fait, on a mis un peu plus de dix ans mais on a rénové toutes les écoles. C'est quelque chose d'important. On a aussi le parc du Vivier où il y a l'Institut Paul Bocuse, l'EM Lyon, l'École centrale, un pôle d'enseignement et de recherche important.

Au niveau innovation, nous sommes partenaires. Nous avons fêté la semaine dernière les 25 ans de l'Institut Paul Bocuse, qui a une longue histoire, qui a peut-être mal démarré mais qui a bien terminé et nous en sommes fiers, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et la Métropole, dont les deux présidents étaient présents à mes côtés.

Dans nos projets, maintenant nous nous intéressons un peu au sport. Cela ne veut pas dire qu'on ne le faisait pas avant, au dernier mandat on a refait un tennis club magnifique, la piscine, etc. Et

nous allons complètement rénover dans ce mandat, et c'est notre projet phare, en partenariat avec la Métropole, le site sportif et de loisirs, dans lequel il y aura un gymnase qui va passer de 1 000 à 2 000 m², donc qui sera tout neuf. On va refaire les équipements du judo, de l'escrime, et théoriquement mettre un terrain de rugby synthétique et de loisirs, puisqu'on va y mettre le centre de loisirs communal.

Cela veut dire que tout le site qui est dans la partie nord de la commune, près du collège, d'une école et du lycée professionnel, c'est le projet du mandat, qui devrait se terminer pendant le mandat, et qui devrait, avec Claude, compléter tout ce qu'on a pu faire pour les familles, pour les enfants, pour les personnes âgées, l'EHPAD que nous allons essayer de rénover. Je pense que nous avons tout de même eu trois mandats qui ont été riches.

En conclusion, je voulais quand même vous dire, Mesdames et Messieurs, puisque vous êtes là à ce titre et qu'il y a aussi un bureau exécutif et un président, je ne dis pas que tout va parfaitement, quand on n'est pas content, on le dit, mais ce qui est bien, c'est qu'on a une écoute.

On a, comme tout le monde, régulièrement..., on en a eu hier soir, je l'ai signalé quand je suis rentré chez moi à 23h00. Il peut aussi y avoir du retard, ça arrive.

En tout cas, on se parle entre mes services et les vôtres, on échange bien, en tout cas Claude peut le confirmer, nous sommes satisfaits du partenariat et nous ne regrettons pas en 2001 d'avoir adhéré au SIGERLy. Il y a une très bonne communication entre les techniciens de chez vous et les nôtres. Les décisions sont prises de manière conjointe. Vous nous demandez ce qu'on veut. Ensuite, il y a la fiscalisation, puisque nous avons opté pour une fiscalité directe.

Tout cela se passe très bien. Les problématiques se règlent. Les diagnostics, parfois on a du mal à les avoir, mais on finit par les avoir. Mon directeur des services techniques travaille bien avec vos services. Je suis très satisfait du SIGERLy.

Je ne sais pas ce qu'il va devenir dans l'avenir avec la Métropole, mais en tout cas, sache une chose, mon cher Président, que non seulement je t'apprécie à titre personnel, tu es un bon président, donc tu as forcément un très bon bureau autour, de très bons proches, et aussi de très bons techniciens.

Merci pour ce que fait le SIGERLy et pour notre excellente collaboration. Ce sera le mot de ma conclusion. Bonne soirée !

(Applaudissements).

M. ABADIE.- Avec tout ce qu'il vient de nous dire, il va faire des envieux. Vous avez entendu toutes les réalisations qu'ils font. Nous n'avons, pour certains, pas la chance de réaliser tout cela. Merci.

Nous allons commencer ce comité, qui est assez lourd ce soir. Nous essayerons de faire au mieux.

Nous avons un changement de délégués, la commune de Vénissieux a délibéré : Pierre-Alain MILLET et Jean-Maurice GAUTIN sont titulaires, Sandrine PERRIER et Mustafa GUYER sont suppléants. Nous les félicitons pour leur élection au SIGERLy -nous avons grand plaisir de les retrouver-, et les déclarons installés.

(Applaudissements).

• Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE.- Nous allons demander à Monsieur Loïc ALIRAND d'être notre secrétaire de séance.

Nous avons quelques excusés : *(Lecture des absents et des pouvoirs).*

Adoption du procès-verbal n° 169 du Comité du 18 mars 2015

M. ABADIE.- Nous n'avons eu aucune observation.

Je vous propose de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal n° 169 du comité du 18/03/2015 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'activités du président

M. ABADIE.- (*Lecture du compte-rendu d'activités*)

- Le Bureau s'est réuni le 2 juin 2014.
- Le Bureau « restreint » s'est réuni les 24 et 31 mars, les 7, 21 et 28 avril, les 5, 12, 19 et 26 mai et les 1^{er}, 9 et 16 juin 2015.
- 3 avril 2015 : Rencontre avec SAFEGE.
- 28 avril 2015 : CAO : choix du titulaire pour le marché d'études énergétiques.
- 29 avril 2015 : Rencontre avec la Métropole.
- 30 avril 2015 : Conseil d'administration de l'ALE.
- 4 mai 2015 : Réunion USÉRA.
- 5 mai 2015 : CAO : choix des attributaires pour le marché des travaux d'éclairage public supérieurs à 25 000 €.
- 13 mai 2015 : Rencontre avec ERDF (MM. NADAL et RAKOTONDRANAHY).
- 26 mai 2015 : Réunion pour la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 27 mai 2015 : CAO : choix des attributaires pour l'accord-cadre achat d'électricité.
- 29 mai 2015 : Rencontre avec le Cabinet de la Métropole.
- 1^{er} juin 2015 : Rencontre avec les agents du SIGERLy.
- 3 juin 2015 : Rencontre avec 8 communes du SYDER.
- 3 juin 2015 : Rencontre avec les communes du SIGERLy concernant les statuts.
- 4 juin 2015 : Salon Capurba (USÉRA – FNCCR).
- 9 juin 2016 : Rencontre Métropole/SIGERLy.
- 11 juin 2015 : CAO : choix des candidats pour les marchés subséquents d'achat d'électricité (lots 1 et 2).
- 16 juin 2015 : CAO : choix des candidats pour les marchés subséquents d'achat d'électricité (lot 3).
- 16 juin 2015 : Comité Gazpar à Caluire.

- 17 juin 2015 : Salon de l'éclairage public à Grenoble :
Au cours de ce salon, nous avons pu voir qu'il y avait cet après-midi une présentation des demandes des communes pour l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le SEDI, le syndicat de l'Isère, a mis en place un volet juridique et a eu un débat cet après-midi là-dessus.
Je leur ai demandé de nous faire passer un compte-rendu puisque nombre de nos communes nous ont déjà interrogés pour savoir comment procéder et quels étaient les choix, etc. Nous aurons l'occasion, dès que nous aurons reçu ce document, de le faire parvenir à ceux qui sont intéressés par l'extinction de l'éclairage public, puisque je rappelle que c'est de la responsabilité du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, mais cela a des conséquences et nous aurons l'occasion d'en reparler.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

C-2015-06-17/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2014-04-23/03 DU 23 AVRIL 2014 MODIFIÉE

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confer page 32.

M. ABADIE.- (*Lecture des décisions prises par le président*).

Contrat de financement de 6 000 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements du budget principal 2015, pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,30 % : c'est la première fois que nous avons des taux aussi bas. Voici trois ans, on s'inquiétait des taux qui commençaient à monter, nous avons eu des taux supérieurs à 5 %. Et aujourd'hui nous avons l'opportunité d'avoir des taux très bas.

(Poursuite de la lecture des décisions prises par le président).

Signature, le 22 avril 2015, du marché n° 15.03 « *Conception, organisation et animation de la journée du 80ème anniversaire du SIGERLy* », avec l'agence Success Boulevard. Montant minimum HT : 20 000 €. Montant maximum HT : 60 000 € : cette année, nous fêtons les 80 ans du syndicat. Nous commençons à être l'un des plus vieux syndicats de France, et donc nous souhaitons marquer l'événement, surtout dans ces périodes de turbulences, il est important de le rappeler.

(Poursuite de la lecture des décisions prises par le président).

Nous avons passé un accord-cadre pour le groupement d'achat d'électricité. Fait partie de ce groupement d'achat d'électricité, le SYDER, qui s'est associé au SIGERLy. Nous avons 168 membres, dont 51 communes du SIGERLy, ce qui correspondait à 2 090 points de livraison, avec un volume annuel d'électricité de 121 GWh et un montant annuel de marché de 16,6 millions d'euros.

La période de livraison se fera de novembre 2015 à décembre 2017. Cela a permis le maintien du service aux communes en qualité et proximité. Les fournisseurs titulaires : EDF pour les lots 1 et 2 et Direct énergie pour le lot 3.

On a mis un exemple page 110. Pour le lot n° 1 : 863 points de livraison, 89 GWh pour un an, pour 12,5 millions d'euros. On rappelle que ce sont les anciens tarifs historiques jaune et vert. Le titulaire est EDF. Et l'économie qui sera générée sera en moyenne de 7 %.

Pour le lot n° 2 : 76 points de livraison, 13 GWh par an, 1,7 million d'euros. C'est EDF qui a le marché. Pour ce marché d'électricité verte, il y a un surcoût par rapport à la base de 0,5 % pour ceux qui ont fait le choix d'avoir une énergie 100 % verte. On pensait que l'écart serait plus important mais finalement il est très faible. Ce qui permet pour ce tarif vert d'avoir une baisse de 11 % en moyenne sur les tarifs actuels.

Nous avons mis des exemples : Communay, avec une baisse de 6,5 % pour deux sites. Et Décines-Charpieu, quatre sites, sur deux sites une économie sur le tarif jaune de 6,7 % et sur le tarif vert de 14,4 %. Cela vous donne des ordres d'idées.

Pour Communay, c'est 1 700 euros d'économie à l'année. Pour Décines-Charpieu, c'est 30 000 euros d'économisés. C'est une bonne chose pour nos communes, surtout en ces périodes de diète financière, je crois que toutes les économies que l'on peut réaliser sont intéressantes à faire. Je rappelle que pour l'achat de gaz, nous avons eu des taux plus importants de gain. Ce qui était logique. Entre 10 et 20 %, me rappelle M. CHONÉ.

Pour le lot n° 3 : 1 151 points de livraison, 19 GWh, 2,5 millions d'euros. Et c'est Direct Énergie qui a eu le lot. En moyenne, c'est moins 5 % sur les consommations.

Nous souhaitons vous donner ces chiffres-là, parce que passer des groupements de commandes, des accords-cadres et autres, c'est très lourd. J'en profite pour remercier tous nos services qui y ont travaillé, et toutes les communes qui nous ont aidés pour récolter l'ensemble des données pour pouvoir réaliser ce marché.

Il faut savoir que nous avons eu la chance de tomber au bon moment. Ce fut le cas pour le gaz lorsque nous l'avons fait. C'est le cas aujourd'hui pour l'électricité, nous avons souhaité anticiper puisque je rappelle que pour le début de l'année prochaine, toutes les communes devront faire une mise en concurrence pour les tarifs jaunes et verts. Nous avons souhaité le faire en amont, car nous pensons que cela va se bousculer au portillon en fin d'année, et donc que les marges de manœuvre seront plus faibles.

En tout cas, je suis très content pour nos communes d'avoir obtenu ces résultats.

C-2015-06-17/02

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 2 JUIN 2015 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2014-05-14/05 DU 14 MAI 2014 MODIFIÉE</p>

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confer page 34.

M. ABADIE.- (*Pas de décision prise par le Bureau du 2 juin*).

❑ **Délibérations :**

C-2015-06-17/03

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES ASSEMBLÉES 2014-2020 - ADOPTION D'UNE CHARTE DE DÉONTOLOGIE RELATIVE
AUX MISSIONS DES DÉLÉGUÉS**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 35.

M. ABADIE.- Cela concerne les prospectives d'évolution de notre syndicat puisque nous étions un EPCI et depuis le 1^{er} janvier 2015, nous sommes un syndicat mixte ouvert. Ce qui entraîne des conséquences. Bien sûr, il faudra voter de nouveau l'ensemble de nos statuts. Il va falloir également procéder à de nouvelles élections dans toutes nos instances : la commission d'appel d'offres, toutes les représentativités.

Les communes devront à nouveau désigner leurs délégués, comme au début du mandat. Et nous souhaitons profiter de cette mise en place et de ce renouvellement pour introduire dès à présent une charte de déontologie. Cette disposition modifie l'article 22 de l'actuel règlement intérieur des Assemblées 2014-2020.

Nous souhaitons la poursuite de l'intérêt général à l'exclusion de tout intérêt particulier ou personnel. Souvent, dans les règlements intérieurs, c'était très peu développé. Vous savez que la législation a évolué énormément sur les aspects déontologiques, surtout quand on est dans de grandes structures.

Le but de cette charte est de prévenir les situations des conflits d'intérêts et de travailler dans la plus grande transparence auprès de nos délégués.

Ainsi, nous vous proposons de compléter l'article 22 du règlement intérieur en vigueur par l'alinéa suivant : « *L'ensemble des délégués s'engage à se soumettre à la charte déontologique du syndicat ainsi qu'à renseigner dès son installation, la déclaration de conflit d'intérêts qui lui est associée. Ces documents sont annexés au présent règlement intérieur* ».

Des questions sur cette charte de déontologie ? Non.

Je vous propose de l'adopter ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ABADIE.- Nous allons passer maintenant à l'approbation de l'ensemble des comptes et je laisse la parole à Dominique.

Mme AMADIEU.- Nous allons passer les comptes 2014 du budget principal, des trois budgets annexes, faire l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes.

Et nous allons également parler du budget supplémentaire pour le budget principal et les trois budgets annexes.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2014
DRESSÉS PAR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 36.

Mme AMADIEU.- Auparavant, il y a le vote sur le compte de gestion.

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité de résultats (budget principal et budgets annexes).

Les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Monsieur le Président, nous pouvons passer au vote sur le compte de gestion. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptés à l'unanimité.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 –
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 37.

Mme AMADIEU.- Maintenant nous entrons dans les comptes administratifs 2014.

Monsieur le Président ne pouvant pas voter, il y a la nomination d'un président de séance.

M. ABADIE.- Je ne sais pas qui est le doyen chez nous ?

(La séance est présidée par M. MONNEYRON).

Mme AMADIEU.- (Présentation des 4 comptes administratifs : budget principal et budgets annexes).

(Lecture de la délibération du compte administratif du budget principal)

❖ **Conclusion**

- Parfaite concordance des résultats de clôture du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014,
- Nécessité d'affecter, par délibération, une partie du résultat de fonctionnement correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement augmenté du solde négatif des restes à réaliser, soit 11 839 512,44 €.

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 41.

Mme AMADIEU.- (*Lecture de la délibération*).

❖ **Conclusion**

- Parfaite concordance des résultats de clôture du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 du budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp »,
- Nécessité d'affecter, par délibération, une partie du résultat d'exploitation au compte 1068, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement diminué du solde positif des restes à réaliser, soit 32 023,77 €.

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 43.

Mme AMADIEU.- (*Lecture de la délibération*).

❖ **Conclusion**

- Parfaite concordance des résultats de clôture du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny »,
- Nécessité d'affecter, par délibération, une partie du résultat d'exploitation au compte 1068 correspondant au solde d'exécution cumulé négatif de la section d'investissement soit 12 174,00 €.

**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 45.

Mme AMADIEU.- (*Lecture de la délibération*).

❖ **Conclusion**

- Parfaite concordance des résultats de clôture du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 du budget annexe « installations photovoltaïques » ;
- Nécessité d'affecter, par délibération, une partie du résultat d'exploitation au compte 1068 correspondant au solde d'exécution cumulé négatif de la section d'investissement soit 24 462,10 €.

Mme AMADIEU.- Je viens de vous faire une présentation des comptes administratifs 2014 du budget principal et des trois budgets annexes.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS PRÉSENTÉS

(M. le Président ABADIE quitte la salle – M. MONNEYRON assure la présidence de la séance).

Avez-vous des questions ?

Mme MERMOUD (Bron).- Je n'ai pas de compétences budgétaires particulières, mais je croyais que la philosophie des comptes administratifs, c'était quelque part de vérifier si on avait bien fait dans l'année écoulée, ce qu'on avait prévu de faire. C'est-à-dire que si les réalisés en fin d'année, les chiffres que vous venez de nous présenter, correspondaient bien aux inscriptions des budgets primitifs.

Donc quelque part, plutôt que les soldes de fin d'année, l'intérêt serait de regarder les écarts.

Et pour cela, il y a des indicateurs très synthétiques, qui s'appellent les taux de réalisation. Donc pourrions-nous les avoir, au moins pour le budget principal ?

Mme AMADIEU.- Je n'ai pas les taux de réalisation sur les différents budgets, mais les responsables de service ont tout sous la main.

Mme FAES.- Il n'y a pas de problème pour vous communiquer les chiffres. Globalement, de mémoire, que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement, on a un taux de réalisation par rapport à la prévision plutôt élevé, au-delà de 90 %.

Pour préciser, au moment du DOB, en début d'année, on avait déjà les chiffres de ce compte administratif, et nous avons déjà procédé à beaucoup de comparaisons entre le compte administratif 2014, la prévision et le réalisé. Beaucoup d'éléments avaient été donnés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Mais nous pouvons communiquer les taux de réalisation sans problème.

Mme AMADIEU.- D'autres questions ? Non.

M. MONNEYRON.- Nous allons procéder au vote des comptes administratifs 2014.

- 1) Concernant le compte administratif de l'exercice 2014 – budget principal : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le compte administratif 2014 du budget principal est adopté à l'unanimité.

- 2) Concernant le compte administratif de l'exercice 2014 – budget annexe "Réseau de chaleur de Sathonay-Camp" : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le compte administratif 2014 du budget annexe "Réseau de chaleur de Sathonay-Camp" est adopté à l'unanimité.

- 3) Concernant le compte administratif de l'exercice 2014 - budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny", qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le compte administratif 2014 du budget annexe "Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny" est adopté à l'unanimité.

- 4) Concernant le compte administratif de l'exercice 2014 - budget annexe "Installations photovoltaïques", qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le compte administratif 2014 du budget annexe "Installations photovoltaïques" est adopté à l'unanimité.

(Retour de M. ABADIE).

M. ABADIE.- Merci beaucoup pour la confiance que vous me témoignez et que vous témoignez à l'ensemble de l'équipe qui travaille avec moi.

M. ABADIE.- Nous allons poursuivre avec les affectations des résultats.

C-2015-06-17/09

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 48.

Mme AMADIEU.- (lecture de la délibération).

❖ **Proposition**

- ⊖ Report du solde d'exécution d'investissement en dépenses
ligne codifiée D001 :5 565 046,03 €
- ⊖ Affectation du résultat de fonctionnement :
 - ↪ en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 11 839 512,44 €
 - ↪ en report de fonctionnement en recettes ligne codifiée
R002 pour1 184 675,50 €

M. ABADIE.- Nous vous proposons de les voter les uns après les autres, pour vous permettre de poser vos questions.

Avez-vous des questions par rapport au premier budget concernant cette proposition ? Non.

Je vous propose de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons aux affectations des autres budgets annexes.

C-2015-06-17/10

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU CHALEUR SATHONAY-CAMP »**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 49.

Mme AMADIEU.- (lecture de la délibération).

❖ **Proposition**

- ⊖ Report du solde d'exécution d'investissement en dépense ligne
codifiée D001 : 591 747,10 €
- ⊖ Affectation du résultat de fonctionnement :
 - ↪ en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 32 023,77 €
 - ↪ en report de fonctionnement en recettes ligne codifiée
R002 pour 254 506,62 €

M. ABADIE.- Des questions ?

Là, c'est tout simple, il manquait 32 000 euros en investissement, dont on affecte le résultat : 32 000 euros en investissement, et le reste, on le garde en fonctionnement. Rien de particulier.

M. MILLET (Vénissieux).- Je profite de l'occasion, comme nous allons être amenés à parler réseau de chaleur dans les mois qui viennent, j'avais souhaité, et je pense que ce serait bien de le faire en 2015, avoir une présentation de où nous en sommes sur ces deux réseaux de chaleur, à la fois le résultat d'exploitation, on a les principaux chiffres, mais ce que cela donne en termes de consommation, de tarif, etc., et sur le fonctionnement du marché CREM, qui était une solution intéressante. Ce serait bien si on pouvait valoriser le travail réalisé et nous le présenter.

M. ABADIE.- C'est une bonne question. Comme vous le savez, la compétence réseau de chaleur a été reprise par la Métropole, et il y aura tout un travail à faire de comparaison entre les réseaux de chaleur gérés par la Métropole et les réseaux de chaleur gérés par le SIGERLY.

Ce sera l'occasion de faire un comparatif intéressant. Nous n'avons pas pu le faire, car les plannings de travail que nous avons eus avec la Métropole sont très lourds actuellement. Nous essayons d'être les plus réactifs possible, mais nous n'avons pas pu nous occuper de ce type de demande. Mais je retiens la proposition.

D'ailleurs, demain, si j'ai bonne mémoire, Monsieur le Directeur, vous venez dans ma commune pour travailler sur les réseaux de chaleur, sinon vous, au moins vos services, pour faire un bilan de ce travail qui est fait.

Je vous propose d'adopter l'affectation du résultat du réseau de chaleur de Sathonay-Camp. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2015-06-17/11

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 50.

Mme AMADIEU.- (*lecture de la délibération*).

❖ **Proposition**

⌚ Report du solde d'exécution d'investissement en dépense ligne codifiée D001 :	12 174,00 €
⌚ Affectation du résultat de fonctionnement :	
⌚ en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour	12 174,00 €
⌚ en report de fonctionnement en recettes ligne codifiée R002 pour	5 644,00 €

M. ABADIE.- Pas de question ? Non.

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »
--

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 51.

Mme AMADIEU.- (lecture de la délibération).

❖ PROPOSITION

- ⊖ Report du solde d'exécution d'investissement en dépense ligne codifiée D001 : 33 790,90 €
- ⊖ Affectation du résultat de fonctionnement :
 - ↪ en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 24 462,10 €
 - ↪ en report de fonctionnement en recettes ligne codifiée R002 pour 75,64 €

Nous passons à l'affectation pour le photovoltaïque.

M. ABADIE.- Pas de question ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ABADIE.- Nous avons vu l'ensemble des affectations de résultat. Nous passons maintenant aux budgets supplémentaires 2015.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 - BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 52.

Mme AMADIEU.- (lecture de la délibération).

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Je demande aux membres du Comité de :

- ↪ Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, en recettes ligne codifiée 002 :1 184 675,50 €
- ↪ Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 :5 565 046,03 €
- ↪ Affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section investissement, compte 1068 :11 839 512,44 €
- ↪ Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : 171 111,75 €
 - en recettes de fonctionnement : 7 283,00 €
 - en dépenses d'investissement :8 495 342,56 €
 - en recettes d'investissement :2 220 876,16 €

- ↪ Se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Des questions ? Non.

Je vous propose de le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2015-06-17/14

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »
--

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 54.

Mme AMADIEU.- (*lecture de la délibération*).

Je demande aux membres du Comité de :

- ↪ Reprendre le résultat d'exploitation en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, en recettes ligne codifiée 002 : 254 506,62 €
- ↪ Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un besoin de financement en dépenses, ligne codifiée 001 : 591 747,00 €
- ↪ Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
- en dépenses d'investissement : 83 968,27 €
 - en recettes d'investissement : 643 691,60 €
- ↪ Se prononcer sur le vote des crédits par chapitre.

M. ABADIE.- Des questions ? Non.

Nous passons directement au vote. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2015-06-17/15

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »
--

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 55.

Mme AMADIEU.- (*lecture de la délibération*).

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Je demande aux membres du Comité de :

- ↪ Reprendre le résultat d'exploitation en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, en recettes ligne codifiée 002 : 5 644,00 €
- ↪ Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 12 174,00 €
- ↪ Affecter une partie du résultat d'exploitation à la couverture du besoin de financement section investissement compte 1068 : 12 174,00 €
- ↪ Se prononcer sur le vote des crédits par chapitre.

M. ABADIE.- Cela fait beaucoup de lignes, mais c'est juste un report des 12 174 euros.

Pas de question ? Non.

Je vous propose de le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2015-06-17/16

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 57.

Mme AMADIEU.- (*lecture de la délibération*).

Je demande aux membres du Comité de :

- ↪ Reprendre le résultat d'exploitation en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, en recettes ligne codifiée 002 : 75,64 €
- ↪ Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un excédent de financement, en recettes ligne codifiée 001 : 33 790,90 €
- ↪ Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe :
 - en dépenses d'investissement 83 253,00 €
 - en recettes d'investissement 25 000,00 €
- ↪ Se prononcer sur le vote des crédits par chapitre.

M. ABADIE.- Pas de question ? Non.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé pour la partie des comptes, qu'il fallait faire.

**RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE JOURNALISTE ANIMATEUR
POUR LES 80 ANS DU SIGERLY**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 59.

M. ABADIE.- Nous allons rester un peu dans les finances, mais pour un sujet un peu plus réjouissant, c'est la question du recrutement d'un vacataire. À l'occasion des 80 ans de notre syndicat, nous avons prévu d'organiser le 6 novembre 2015, un événementiel anniversaire, qui sera destiné bien sûr aux élus, aux partenaires publics/privés et à nos agents.

Pour organiser cette journée du 6 novembre, nous avons besoin d'un intervenant qui va travailler en amont, notamment pour l'animation des ateliers inclus dans cette journée anniversaire. Nous avons besoin d'une personne pour faire ce travail, et pour la rémunérer, nous sommes obligés de créer un emploi de vacataire pour cette fameuse journée du 6 novembre.

Nous vous demandons : d'approuver la création d'un emploi de vacataire, la rémunération sera forfaitaire sur la base de 2 400 euros qui seront payés après service, et de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

C'est la première fois que nous faisons appel à cela, mais comme c'est un événement important, nous allons faire venir ce jour-là des personnalités importantes, je pense que cela va marquer. Au moment de la transition énergétique, au moment où le syndicat se transforme, je crois que c'est un événement qui va prendre son importance, au-delà de la partie festive que nous avons.

Des questions par rapport à la création de cet emploi de vacataire ? Non.

Je vous propose de le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**ACTUALISATION DE LA LIMITE SUPÉRIEURE DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA
TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE
2016**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confer page 61.

M. AMBARD.- Il faut retenir qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 ne sera plus appliqué que l'un de ces coefficients : 0 ; 2 ; 4 ; 8 ; ou 8,50.

Ensuite, retenir que pour l'année 2015, le SIGERLY avait fixé en 2014, par délibération, le coefficient suivant : 8,50.

Ce coefficient ne sera plus actualisé par délibération annuelle. Ce sont les tarifs de base qui seront actualisés, chaque année, dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'avant-dernière année et le même indice pour l'année 2013.

Il vous est proposé de conserver le coefficient multiplicateur à la valeur de 8,50 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. ABADIE.- Avant de voter, juste rappeler qu'en 2014 quand nous avons voté ce taux, le préfet nous avait écrit pour retoquer notre délibération, alors qu'on connaissait les valeurs depuis le mois de janvier, mais cela n'avait pas été approuvé au niveau de l'État.

Nous avons donc été obligés de délibérer une deuxième fois pour appliquer le même taux.

Désormais, nous n'aurons plus besoin de voter l'actualisation puisqu'elle se fera systématiquement par la modification des tarifs de base.

Nous vous proposons de conserver le même taux que nous avons l'année dernière et qui restera maintenant permanent sur cette évolution de coefficient.

Des questions ?

Mme RODAMEL (Bron).- J'en profite pour poser une question sur la fameuse taxe sur la consommation finale d'électricité. Avez-vous une petite idée de ce que la Métropole compte faire pour 2016 ?

M. ABADIE.- Nous collectons cette taxe pour le compte des communes, nous faisons le contrôle et ensuite nous reversons 99 % de cette taxe.

Pour la Métropole, le système ne s'est pas mis en place. Donc pour l'instant, cette taxe fonctionne de la même façon, nous la récolterons comme nous le faisons, et nous vous la reverserons à hauteur de 99 %. Pas de changement de ce côté-là.

La seule question que l'on s'était posée : doit-on la reverser à la Métropole, et c'est la Métropole qui la reverse aux communes ou continuons-nous à la verser aux communes ? Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse.

Mme FAES.- Concernant la taxe, il y a une certitude, c'est qu'en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le SIGERLy collecte la taxe.

Donc cette taxe ne va pas dans les comptes de la Métropole, tant que nous sommes là, nous continuons à la collecter. Donc la question, ce n'est pas la perception, mais le reversement.

On a saisi notre cabinet d'avocats récemment sur cette question. Tel qu'est rédigé actuellement le Code général des collectivités territoriales et le fait que la loi MAPAM n'ait pas complètement abouti sur ce point-là, les deux possibilités restent ouvertes : reversement communal ou un reversement métropolitain.

Donc tant que nos délibérations qui prévoient le reversement communal ne sont pas rapportées, nous continuons à verser aux communes.

M. ABADIE.- Tant que le syndicat existe, il n'y aura pas de souci.

Mme FAES.- Tant que les délibérations qui prévoient le remboursement à 99 % aux communes perdurent, nous reverserons aux communes.

M. ABADIE.- Pour l'instant, statu quo.

D'autres questions ?

Mme DUBUIS (Saint-Didier au Mont d'Or).- Je voulais expliquer pourquoi j'allais voter contre, mais je l'ai déjà expliqué la dernière fois, je pense qu'on est dans le même sujet.

Je trouve dommage qu'on ne montre pas un peu l'exemple en essayant de réduire les taxes et impôts en tous genres. Je pense que réduire un peu ce taux ne pénaliserait pas le budget des communes tant que cela, et à un moment où l'électricité a augmenté de 49 % depuis 2007, avec des taxes qui s'élèvent à près de 40 %, je trouve dommage qu'on ne donne pas un petit signe en réduisant ce taux. C'est tout. Voilà pourquoi nous voterons contre.

M. ABADIE.- C'est l'explication que vous aviez déjà donnée la dernière fois.

D'autres questions par rapport à cela ? Non.

Je vous propose de le voter. Qui est contre ? 2 voix. Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à la majorité.

CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE SYDER/SIGERLy

Rapporteur : Monsieur Christian AMBARD, vice-président

Confer page 62.

M. ABADIE.- Une convention de mutualisation de service entre le SIGERLy et le SYDER.

M. AMBARD.- C'est la reconnaissance du travail fait par le SIGERLy. Les frais sont estimés à 44,55 euros de l'heure, réajustables en fonction de la réalité des dépenses et du temps engagé.

La durée de la convention : du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016, et elle peut être dénoncée librement par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis écrit de trois mois.

Je précise que le Comité technique paritaire du 9 juin 2015 a émis un avis positif.

M. ABADIE.- Nous travaillons de plus en plus avec le SYDER, ce qui est une bonne chose. Le SYDER s'était rapproché de nous, vous l'avez vu déjà, pour l'achat d'énergie, puisque de nombreuses communes du SYDER ont adhéré au groupement d'achat pour l'électricité.

Pour l'éclairage public, ils n'étaient pas encore prêts, ils ont décidé d'attendre, mais je pense qu'ils y viendront aussi. Je pense que c'est important. Ils ont reconnu qu'on faisait un travail important sur les contrôles de concessions, et donc ils ont souhaité profiter de ce travail, qui est bien fait, du service concessions.

Merci Alain, puisque c'est le service d'Alain DESBOUIS qui est chargé de ce contrôle. Je rappelle que voici deux ans, nous avons eu les félicitations de la Chambre régionale des comptes. Ce qui n'est pas le cas pour certaines autres concessions. Donc merci pour notre service. Nos collègues nous ont demandé de les aider à faire ces contrôles, cela nous permet aussi de voir un peu comment cela fonctionne ailleurs.

Après, nous avons établi une convention pour que nous soyons remboursés des frais de personnel engagés à hauteur du travail qui est fait. Il n'était pas question de le faire gracieusement, bien entendu. C'était normal qu'il y ait un remboursement.

Des questions ? Non.

Je vous propose de le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Événement « anniversaire »

M. ABADIE.- Sur la diapositive suivante, vous trouvez une image vous invitant à réserver votre vendredi 6 novembre 2015. Je ne peux pas vous dire ce qu'il y a dedans car il y aura des surprises, l'image devrait vous aider pour savoir la thématique qui sera développée au cours de cet événement. Je n'en dirai pas plus car on m'a demandé de ne rien dire.

Nous avons écrit aux communes pour leur demander du matériel.

Je rappelle que cela se déroulera le vendredi 6 novembre 2015 à l'espace culturel Albert Camus à Bron, et je tiens à remercier aujourd'hui, puisque nous avons des représentants de Bron, Madame le Maire, qui nous a fait un tarif préférentiel pour cette manifestation, puisqu'elle aussi a reconnu les qualités du SIGERLy et a voulu marquer la chose en nous faisant un tarif vraiment préférentiel pour l'utilisation de l'ensemble de l'espace culturel Albert Camus.

Vous aurez donc un après-midi d'études, des tables rondes avec des personnalités et des thématiques. Nous attendons les réponses des personnalités qui devraient intervenir. Nous avons souhaité bien sûr faire une table ronde sur le rôle de la Métropole et du SIGERLy, je crois que c'est important en cette période. Nous avons d'ailleurs demandé au président, Gérard COLLOMB, s'il voulait participer.

Nous avons aussi souhaité faire avec les communes une exposition de matériel et de photos d'époque.

M. RODRIGUEZ.- Nous cherchons du matériel électrique d'époque ancienne et surtout des photographies de nos communes, de façon à se rendre compte comment étaient éclairées les rues à cette époque et comment était le réseau électrique. C'est un retour en arrière, surtout pour voir le progrès qui a été fait dans ce domaine.

N'oubliez pas d'envoyer vos éléments tout au service Communication du SIGERLy. Merci pour eux et merci à tous.

M. ABADIE.- Nous aurons une soirée de gala, et pour la première fois, nous allons remettre des prix, sur quatre thèmes. Des communes seront récompensées. Ce sera une surprise.

Déjà, retenez bien la date du 6 novembre 2015, parce que c'est vrai que nos agendas ont tendance à aller très vite.

Point d'avancement – Transformation du SIGERLy en syndicat mixte ouvert

M. ABADIE.- Le gros dossier que logiquement nous aurions dû passer aujourd'hui, c'est le vote de nos statuts. Nous avons eu énormément de rencontres avec la Métropole, mais il s'est trouvé que la Métropole n'était pas encore prête pour valider les statuts.

Donc, nous nous sommes mis d'accord pour reporter le vote de ces statuts d'une séance de comité.

Nous allons vous rappeler le contexte, vous faire une présentation d'ensemble, et vous rappeler qu'il y aura pour l'avenir une nouvelle gouvernance, avec ses grands principes.

Le calendrier que nous avons déjà plus ou moins donné a été réajusté. Et nous vous parlerons des perspectives pour 2016.

↳ Nouveaux statuts – Rappel du contexte

Nous avons fait une présentation au personnel du syndicat et en Bureau, et c'est exactement la même présentation que l'on vous fait aujourd'hui. Sachant que cette présentation a été faite en même temps avec les responsables de la Métropole.

Je vous rappelle que la Métropole de Lyon a été créée au 1^{er} janvier 2015, et qu'à cette date, normalement le SYDER et le SIGERLy devenaient automatiquement des syndicats mixtes ouverts. Mais il fallait refaire les statuts et nous avons jusqu'au 30 juin pour les réaliser.

Dans le cadre de sa création, la Métropole reprend toutes les compétences qu'elle avait dans le cadre de la Communauté urbaine. Elle a repris toutes les compétences du Département et elle a pris certaines compétences communales. C'est dans ce cadre-là que nous sommes concernés.

Le mécanisme de représentation-substitution : pourquoi la Métropole entre-t-elle dans le syndicat en lieu et place de nos 48 communes sur les 56 ? Tout simplement parce qu'il y a une inégalité de périmètre. Si le SIGERLy avait eu une taille inférieure ou identique à la Métropole, le syndicat aurait été absorbé d'office dans la Métropole (c'est valable pour tout type de syndicat).

Le fait que nous ayons une inégalité de périmètre fait que ce phénomène ne peut pas se passer automatiquement, c'est donc le mécanisme de représentation-substitution qui s'applique.

Voici la carte pour vous représenter un peu le périmètre : en bleu, c'est le SIGERLy. En rouge, la Ville de Lyon. En vert, le SYDER. Et le trait rouge, c'est la Métropole.

Quel est le champ d'application de la représentation-substitution ?

Cela ne concerne bien entendu que certaines compétences. Elle porte sur la concession de distribution publique d'électricité et de gaz, et cela concerne 48 communes sur 56 communes.

Elle concerne aussi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains, et là elle concerne 10 communes sur les 11 qui avaient transféré au syndicat la compétence réseau de chaleur.

Bien sûr, d'autres compétences ont été transférées à la Métropole, mais ne nous concernent pas. Pour mémoire, le très haut débit avait déjà été transféré. Les pouvoirs de police de la circulation ont été transférés à la Métropole, ainsi que les taxis, et récemment les pouvoirs de police pour les immeubles menaçant ruine. Au niveau du syndicat, nous ne sommes pas concernés.

De ce fait, nous devenons un syndicat mixte ouvert. Avec bien sûr des modifications :

- Nous ne sommes plus un EPCI, nous changeons de nature juridique, nous devenons un établissement public local.
- Nous devons avoir une nouvelle composition : dorénavant, nous aurons 58 communes, plus la Métropole qui vient s'intégrer au sein de notre syndicat.
- Les règles de fonctionnement vont devenir des règles propres au syndicat mixte ouvert.
- Avec bien entendu de nécessaires modifications statutaires et pas mal de conséquences.

↳ Nouveaux statuts – présentation d'ensemble

Il n'y a plus de distinction entre ce que l'on appelait avant les compétences de base ou les compétences obligatoires, et les compétences optionnelles.

Je rappelle que les compétences de base, chez nous, c'étaient : le gaz, l'électricité et la maîtrise de l'énergie. Et les compétences optionnelles étaient : les enfouissements de réseaux, l'éclairage public, le réseau de chaleur et autres.

Nous le verrons en annexe puisque nous avons profité que nous élaborions de nouveaux statuts pour toiletter un peu l'ensemble : le conseil en énergie partagé, les certificats d'économies d'énergie et autres.

Ainsi, nous restons un syndicat « à la carte », avec les compétences suivantes :

- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz : la Métropole plus 8 communes.
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains : la Métropole de Lyon plus la commune de Chasselay.
- La dissimulation coordonnée des réseaux : nos 56 communes, puisque c'était l'ensemble des communes.
- Et l'éclairage public : 34 communes nous avaient confié la compétence.

Dans les nouveaux statuts, nous aurons des activités complémentaires auxquelles adhéreront nos membres sur la base de convention. Là, nous vous donnons les grands titres, mais dans les statuts, ce sera traduit avec la préfecture sous des vocabulaires un peu différents. Nous avons voulu vous donner vraiment l'essentiel de ce que nous faisons.

En gros, nous faisons tout ce que nous faisons avant, pas de changement :

- Les certificats d'économies d'énergie : la rédaction est existante, pas de changement.
- Le conseil en énergie partagé : nous faisons un ajout statutaire, car avant cette activité était associée à la compétence de base. Aujourd'hui, elle sera à part de la concession. C'est pour cela que nous faisons un ajout statutaire.
- Les installations photovoltaïques : même chose, cette activité est désormais séparée de la compétence « concessions ».
- Les expertises de devis de raccordement : nous les faisons, mais ce n'était pas précisé clairement dans nos statuts. Donc là, nous le précisons comme il faut.
- Les opérations de travaux sous mandat : nous en faisons, mais ce n'était pas écrit dans nos statuts. Donc nous les écrivons de façon à ce que ce soit clair.
- Les achats groupés : c'était pareil, nous les faisons, nous avons juste ajouté la constitution en centrale d'achats, qui permet d'améliorer les conditions d'achat. Je rappelle que pour la coordination de groupement de commandes, nous avons déjà une rédaction existante, que nous allons maintenir, mais nous ajoutons la constitution en centrale d'achats.
- Enfin, l'habilitation générale à la réalisation de prestations à la demande des membres, pour le cas où nous avons des demandes supplémentaires et autres là-dessus.

Voilà donc un peu repris dans nos statuts, l'ensemble de nos compétences du travail qui était fait par le syndicat.

Par contre, la gouvernance va changer.

↳ Une nouvelle gouvernance – grands principes

Jusqu'à présent, la gouvernance se faisait par la représentativité communale, à savoir : 2 titulaires et 2 suppléants.

Si nous étions restés sur nos anciens statuts, nous aurions eu toujours 2 titulaires et 2 suppléants, pour 56 communes, ce qui fait 112 titulaires et 112 suppléants. Et la Métropole, qui ne se substituait pour le compte des communes que pour 48, aurait dû désigner 2 titulaires et 2 suppléants. Vous vous rendez compte du nombre de délégués que cela aurait fait au sein du syndicat, ce qui aurait posé des problèmes de fonctionnement, de réactivité. Le SYDER, je le rappelle, a plus de 249 communes, ils ont des difficultés de quorum, ils font moins de réunions, ils ont des difficultés de travail dues au nombre important de délégués.

- Pour les communes : nous avons la chance que l'ensemble des communes ait confié la compétence de l'enfouissement des réseaux, coordination des travaux, au syndicat. Ce qui fait qu'au sein de notre syndicat, toutes les communes seront représentées. Mais nous n'aurons plus 2 titulaires et 2 suppléants, ce sera 1 titulaire et 1 suppléant probablement.

Donc, lorsqu'il faudra voter dans vos communes, vous devrez élire non plus 2 titulaires et 2 suppléants mais 1 titulaire et 1 suppléant. Voilà la modification profonde au sein de vos communes.

- Pour la Métropole : elle sera majoritaire en voix, puisque c'est elle qui a les compétences de base, et c'est légitime. Je rappelle que les concessions, c'est la base même de notre syndicat. La mutualisation des ressources financières issues des concessions. Et que c'est le syndicat qui pilote ces fameux contrats de concessions.

Aujourd'hui, la Métropole n'a pas défini le nombre de délégués et de suffrages à déterminer. Nous étions partis sur une hypothèse, dans un premier temps, pour ne pas avoir beaucoup de membres, de 24 délégués titulaires et 24 suppléants, et éventuellement peut-être moins de suppléants. Nous avions proposé, je crois, 5 ou 6 suppléants.

La difficulté des 5 ou 6 suppléants, c'est que si au niveau des 24 titulaires, il y en a plus de 5 ou 6 qui ne viennent pas, il n'y a pas assez de suppléants. De ce fait, elle risque d'être minoritaire, ce qui poserait des problèmes. Donc il faut mettre le même nombre de titulaires que de suppléants.

Donc imaginons 24 titulaires et 24 suppléants, ce qui répondait à la question, avec un nombre de voix défini pour avoir la majorité. Le problème est qu'une métropole, ce n'est pas comme un syndicat, il y a des majorités politiques. Je rappelle qu'à la Métropole, il y a 11 groupes politiques. Donc avec 24 personnes à représenter sur la base de 4 voix par délégué, cela voulait dire une difficulté à faire une répartition correcte. Surtout qu'en plus, la Métropole souhaite aussi prendre en compte la taille des communes, comme elle le fait aujourd'hui dans la représentativité de la Ville de Lyon, de Villeurbanne, etc.

Donc je pense que le principe des 24 ne sera pas retenu, et que la Métropole partira sur l'hypothèse de sûrement 48 ou autre, c'est elle qui le définira. Sachant que bien entendu, même s'il y avait le même nombre que chez nous, toutes les communes ne seront pas représentées.

C'est pour cela que nous ne pouvons pas vous donner les éléments de représentativité de la Métropole. C'est la partie qui manque pour finir nos statuts.

Comment ça va se passer ? En fonction du nombre de délégués de la Métropole, ils auront un nombre de voix variable : si c'est 48, cela devrait être 2 voix, si c'est 24, c'est 4 voix, ce sont eux qui décideront, pour avoir cette majorité.

↳ Un calendrier ajusté

Nous allons continuer jusqu'à la fin juin, début juillet, le travail avec la Métropole. Il est prévu encore deux rencontres, plus des réunions techniques.

Ensuite, nous aurons une rencontre avec la Préfecture pour valider les statuts. Et une rencontre avec le Président de la Métropole pour finaliser les statuts.

À partir de là, les deux collectivités délibéreront. Nous voterons les nouveaux statuts au prochain comité, qui aura lieu le 16 septembre à Neuville. La Métropole délibérera aussi vers la même période.

Puis il faudra que chacune des collectivités désigne ses membres. Entre septembre et novembre, chaque commune devra délibérer pour désigner ses membres, et la Métropole devra aussi désigner ses membres.

Ensuite, en principe vers décembre, a priori, le comité se réunira dans sa nouvelle forme, et il y aura les élections du président, des vice-présidents, de la commission d'appel d'offres, de toutes les représentativités que nous avons, et du bureau bien sûr.

Il y a encore tout un travail qui nous attend d'ici la fin de l'année pour pouvoir, dès le début 2016, travailler de nouveau dans un nouveau statut.

↳ Perspectives 2016

Un autre point d'avancement : nos collègues du SYDER souhaitent que ce soit fait pour fin 2015, mais à mon avis ce sera très, très difficile ; le SYDER ne souhaite pas rester en syndicat mixte ouvert, pour des raisons propres, et souhaite revenir au statut qu'il avait avant. Vous l'avez vu sur la carte tout à l'heure, il souhaite que les 10 communes de la Métropole qui sont au SYDER, quittent le SYDER, et il m'a proposé de les faire entrer au SIGERLy.

Il faut savoir que ces 10 communes ont déjà perdu certaines de leurs compétences, puisque désormais c'est la Métropole qui les a. De ce côté-là, on ne peut plus rien faire. Il faut que la Métropole se retire du SYDER pour les compétences de base et que les 10 communes décident d'entrer au SIGERLy pour les autres compétences. Voilà comment ça va se passer.

Nous vous en dirons un peu plus la prochaine fois. Nous allons travailler là-dessus. Nous avons eu une rencontre avec ces 10 communes, je vous l'ai dit au début sur mon compte-rendu d'activités, et les 8 qui étaient présentes ont donné un avis favorable pour venir au SIGERLy.

Nous rencontrerons les 2 autres sous peu. Il s'agit des communes de Givors et de Solaize. Si ces communes venaient à entrer chez nous, cela ferait 10 délégués supplémentaires titulaires qui entreraient au sein de notre syndicat.

Voilà, j'ai terminé. Nous avons été un peu longs, j'en suis désolé, mais vous voyez que c'est riche en événements.

Le prochain comité sera très important.

M. MILLET (Vénissieux).- Trois remarques sur cette situation.

La première, je voudrais remercier le Président, le Bureau et l'équipe de direction, parce que finalement nous sommes à temps. Nous aurions pu voter les statuts. Et c'est une très bonne chose. C'est un sujet compliqué, et on peut quand même faire la remarque que la Métropole, elle, est plutôt en retard sur le pacte de cohérence métropolitain qu'elle aurait dû elle-même voter d'ailleurs dans les mêmes délais.

Deuxième remarque : je pense qu'il faut aussi que l'on regarde comment le pacte de cohérence va organiser les compétences, dont celles qui nous concernent au SIGERLy, que ce soient les concessions ou les réseaux de chaleur.

D'ailleurs, une petite remarque : dans la diapositive qui présente les compétences et qui dit : Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains (Métropole de Lyon + 1 commune), ce n'est pas toute la Métropole non plus. Il faut relire cette phrase, elle est un peu amusante si on la lit telle quelle.

M. ABADIE.- Il faut savoir que la Métropole a repris la compétence réseaux de chaleur, la totalité. 10 communes du SIGERLy sont concernées.

M. MILLET (Vénissieux).- Celles qui avaient transféré. Mais celles qui n'avaient pas transféré ne sont pas dans le mot Métropole de ce côté-là.

Et la troisième remarque : sur la gouvernance, il faut bien différencier deux choses. Certes, il y a des décisions qui ne nous concernent pas ici : comment la Métropole décidera de sa représentation, mais une question va nous concerner dans le vote des statuts, c'est : 1) le nombre de délégués, 2) le nombre de voix. J'entends bien que c'est un sujet qui se discute avec la Métropole et sur lequel on doit arriver à un accord, mais on est quand même légitime à donner un avis en tant que SIGERLy sur ce sujet.

Il me semble que le principe de dire que chaque commune garde un représentant est une très bonne chose. Et si on pouvait dire : la Métropole s'organise pour qu'elle ait d'autre part un représentant de toutes les communes qui la représente dans le SIGERLy, on aurait une situation de continuité qui serait logique. C'est peut-être compliqué, mais en tout cas, au niveau des effectifs, puisque nous avons 46 communes, il faudrait qu'il y ait 46 représentants, pour que cela soit possible, même si c'est la Métropole qui en décidera. Et en termes de voix, je veux bien qu'il faille une majorité, mais on ne va pas non plus créer une voix prépondérante à je ne sais pas qui

de la Métropole. Donc à un moment donné, quand on fait 56 plus 48, même si j'ajoute 10, franchement, on ne voit pas comment on pourrait imaginer qu'il y ait incohérence entre la majorité métropolitaine et la majorité du SIGERLY.

D'autant que le SIGERLY, syndicat mixte ouvert, reste une structure de type syndicat et non pas une collectivité avec une majorité politique.

Et je conclurai là-dessus : je trouve que parmi tous les débats sur les réformes institutionnelles, on fait la démonstration qu'un syndicat peut être utile et efficace, et je pense que c'est une très bonne chose.

M. ABADIE.- Merci, mon cher collègue.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- J'aurai deux questions. Au mois de septembre, il faudra que 75 délégués soient présents pour voter la modification des statuts. Si j'ai bien compris, c'est les 2/3 des effectifs actuels du SIGERLY d'aujourd'hui. Sur la diapositive, ce n'était pas forcément clair.

M. ABADIE.- Oui, c'était ce que j'allais dire.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- C'est du SIGERLY d'aujourd'hui dont on parle. Donc j'imagine que pour ce faire, les délégués que nous sommes doivent avoir un quitus de la part de notre conseil municipal. Donc on doit prendre en amont une délibération ?

M. CHONÉ.- Non.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Faut-il une délibération du conseil municipal pour donner le pouvoir au délégué ?

M. ABADIE.- Non.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Le délégué choisit en son âme et conscience ?

M. ABADIE.- En général, il le fait en accord avec son maire.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Il n'y aura pas de délibération.

Deuxième question : si au moment de ce vote, il n'y a pas majorité, si les délégués que nous sommes, les 2/3, 75, le quorum est atteint, et si les gens là,... (inaudible) parce que la représentation qui sera sortie dans les statuts, suite aux discussions avec la Métropole, ne satisfait pas les maires et si la majorité des délégués disent non aux statuts proposés, que se passe-t-il ?

M. ABADIE.- C'est très simple, les statuts ne peuvent pas s'appliquer, puisqu'il n'y a pas eu vote. Donc le préfet a tous les pouvoirs pour faire ce qu'il veut.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- D'accord.

M. ABADIE.- C'est fondamental. Il faut qu'en septembre, les 2/3 des membres soient présents pour voter, et que tout le monde soit d'accord.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Une autre question : j'ai bien compris qu'il y aurait plus ou moins de délégués avec plus ou moins de voix. Ont-ils tous le même pouvoir ? N'y aura-t-il pas des votes qui vont être uniquement dédiés aux délégués de la Métropole et des votes qui seront autorisés à tous les délégués ? Est-ce que toutes les décisions seront prises par l'ensemble des délégués qui seront selon le scénario numérique évoqué tout à l'heure ?

M. ABADIE.- Vous parlez des nouveaux statuts.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Les délégués auront-ils le même pouvoir ?

M. ABADIE.- Non. Il y aura, en fonction des compétences, des votes séparés.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Vous ne l'avez pas précisé tout à l'heure. C'est un peu ennuyeux, car on ne sait pas trop sur quelles compétences, les délégués que nous sommes pourront voter, et sur quelles compétences on ne pourra plus voter.

M. ABADIE.- C'est très simple : sur 98 % des délibérations du syndicat, tout le monde votera.

M. CHONÉ.- Par exemple, le budget, tout le monde vote.

M. ABADIE.- Le seul cas où seuls les membres de la Métropole et des 8 communes voteront, c'est lorsqu'on parlera du contrat de la concession et des réseaux de chaleur.

Pour les réseaux de chaleur, seule Chasselay votera d'un côté, et la Métropole.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Pour reprendre ce qui a été dit tout à l'heure la TCCFE, aujourd'hui c'est nous, mais comme demain c'est attaché à la concession, si la Métropole demain, dans le cadre de son pouvoir, décide de garder pour elle, elle le décidera ?

M. ABADIE.- C'est la question qu'a posée Mme RODAMEL tout à l'heure.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- On n'aura même pas le pouvoir de s'exprimer dans le vote, si j'ai bien compris.

M. ABADIE.- Oui, c'est bien cela.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- J'ai malheureusement bien compris.

Mme FAES.- En effet.

M. ABADIE.- Je vous en ai parlé à l'époque en vous disant que la loi avait changé, et que malheureusement on applique la loi. Rappelez-vous, au départ, on l'avait même perdue, et il a fallu faire une ordonnance pour la rattraper. Je rappelle que c'était un amendement qui avait été fait le 21 décembre. Et grâce à notre intervention, la nôtre et d'autres bien sûr, on a pu récupérer la TCCFE.

Mais c'est vrai que demain la Métropole peut nous dire : vous ne reverserez plus que 80 %, 50 %, et demain rien du tout.

M. CHONÉ.- La même règle s'appliquera à la Ville de Lyon.

M. ABADIE.- D'ailleurs, quand j'en avais parlé avec le président de la Métropole, il m'avait dit : « *Il n'est pas question que l'on enlève aux communes cette ressource, parce que pour la Ville de Lyon, c'est 10 millions d'euros.* » Je rappelle que chez nous, c'est 14 millions. Rien que la Ville de Lyon, c'est 10 millions.

M. MILLET (Vénissieux).- Il donne bien les concessions à la Métropole.

Mme RODAMEL (Bron).- Éventuellement, on pourrait imaginer qu'elle soit fléchée, c'est-à-dire restituée aux communes sous condition de faire, par exemple, un travail sur l'énergie ?

M. ABADIE.- La loi ne l'a pas précisé. La loi dit : vous avez le choix. Soit il décide de la restituer aux communes, et après est-ce qu'on doit la flécher ou pas ?

M. CHONÉ.- De toute façon, on a des dépenses d'éclairage public qui sont déjà supérieures en général au montant de la TCCFE.

M. ABADIE.- Nous avons regardé : pour certaines communes, cela correspondait à l'équilibre entre les deux.

M. CHONÉ.- C'est à peu près le même montant.

M. ABADIE.- Mais en effet, aujourd'hui ce n'est plus réellement une taxe communale, en tout cas pour les communes de la Métropole. C'est une taxe métropolitaine. Du jour au lendemain, en effet, la Métropole peut décider de ne plus la reverser. Vous avez bien compris.

Mme DEPAOLI (Albigny-sur-Saône).- C'était bien ce dont on vous parlait un soir où nous étions intervenus. D'où notre inquiétude en tant que commune d'Albigny, de savoir si on allait nous reverser une part. On avait bien compris cette question-là dès le départ, c'était bien écrit très clairement dans les indications que vous nous aviez fournies, il suffisait de le lire.

Un an après, on est face à la réalité. Mais il y a un an que l'on aurait dû déjà présenter le projet ou essayer de voir autrement. Je pense que vous avez dû le faire certainement. Mais c'est une grosse inquiétude pour nous, les communes.

M. ABADIE.- Nous avons été très peu à intervenir. Je suis intervenu auprès de l'ensemble des députés de tous bords, et quand je leur ai posé la question, ils ont répondu : « *Oui, oui, on va regarder ça* », et ils l'ont tous voté.

M. RODRIGUEZ.- Et les sénateurs.

M. ABADIE.- Oui, députés et sénateurs. Nous sommes intervenus auprès de tout le monde pour leur dire : « *Attention, il y a un danger !* »

M. JAL (La Tour de Salvagny).- Je voudrais apporter un petit correctif : votre intervention, vous l'avez peut-être faite auprès des députés mais pas de tous les sénateurs. Dans le Rhône, il y a sept sénateurs, et vous n'êtes pas intervenus auprès au moins d'une, que je connais bien puisque je travaille pour elle.

M. ABADIE.- Mme LAMURE ?

M. JAL (La Tour de Salvagny).- Voilà.

M. ABADIE.- Ce doit être M. BUFFET qui est intervenu. J'en suis sûr puisque je l'ai rencontré. Comme ils étaient du même parti... Je n'ai pas systématiquement pris l'ensemble, nous l'avons fait par parti politique.

M. JAL (La Tour de Salvagny).- Pour les évolutions à venir, c'est aussi une anticipation que doivent avoir les communes ou les syndicats, en amont des discussions qu'il peut y avoir, non seulement la loi votée l'année dernière mais aussi l'ordonnance votée voici quelques semaines puisqu'on ne découvre bien souvent après, une fois les votes, et à chaque fois c'est la commune qui perd du terrain. Ce qui est en général dommage pour les communes. Mais lorsqu'on sait qui fait la loi, notamment sur la Métropole, tout le monde sait que c'est le président de la Métropole, donc on peut aussi intervenir en amont.

Au Sénat, il y a une grande tradition, et c'est écrit noir sur blanc dans le compte-rendu sur l'ordonnance de délimitation des futures circonscriptions électorales, un sénateur qui est de la même commission que le président de la Métropole, qui est aussi sénateur, de dire : « *Nous faisons confiance aux élus locaux. Lorsque cela concerne les communes et un point particulier, nous leur faisons confiance.* »

Et là où je suis d'accord avec vous, c'est que ce jour-là il y avait aussi un autre sénateur du Rhône, qui n'était pas de la même configuration politique que le président de la Métropole, il n'a pas été écouté et on se retrouve avec 14 circonscriptions et des petites communes notamment qui ne seront pas représentées en 2020, ce qui est largement dommageable puisque demain tout sera pris par la Métropole et les communes n'auront malheureusement qu'un rôle comme les arrondissements, ce qui, à la base, n'était pas prévu.

M. MILLET (Vénissieux).- Le pacte n'est pas voté encore.

M. ABADIE.- Je ne veux pas rentrer dans le débat politique, on a bien dit que le syndicat n'était pas dans ce rôle-là, mais je vous rejoins.

De toute façon, quels moyens a trouvé l'État pour essayer de regrouper les communes ? Ce sont les finances. Demain, les petites communes n'auront plus les moyens. Je vous disais tout à l'heure : il faut mutualiser et autres.

Et l'une des formes de mutualisation, c'est la fusion des communes aussi, et c'est bien ce qui est recherché aujourd'hui. Mais malheureusement, pour moi, la fusion de communes va à l'encontre de la mentalité française. On est fiers de notre terroir, fiers de ce que nous avons, et nous avons du mal... Peut-être que l'histoire évoluera, je rappelle que les premiers qui ont commencé là-dedans ont été Gaston DEFFERRE, puis Jean-Pierre CHEVENEMENT, toutes les lois successives où on a essayé de fusionner les communes, on a vu avec quelles difficultés cela peut se faire.

Et d'ailleurs, Gérard COLLOMB le dit couramment : « *D'ici 2020, vous n'êtes peut-être plus représentés dans les circonscriptions, à vous de vous organiser, et l'un des moyens de faire, c'est de regrouper les communes* ». Mais de ça, je n'en suis pas convaincu.

D'autres questions ?

M. DORBAIRE (Communay).- Dans le cadre des nouveaux statuts du syndicat mixte ouvert, est-ce qu'un délégué du SIGERLy nouvelle mouture, titulaire ou suppléant, pourrait être un non élu ?

M. ABADIE.- Vous parlez des personnes cooptées. Jusqu'à présent, vous pouvez l'être. Malheureusement, la nouvelle loi NOTRe vient de préciser, elle n'est pas votée pour l'instant, il y a un débat en ce moment au Sénat, des interventions sont faites actuellement au niveau national par

les différents syndicats, notamment d'électricité, pour essayer que les personnes cooptées puissent continuer à rester au sein des syndicats.

C'est une richesse intellectuelle qu'il ne faut pas négliger. De plus, pour certains, cumul des mandats et autres, ils estiment que peut-être ce serait intéressant d'avoir de telles personnes. Mais dans l'hypothèse où la loi serait votée telle quelle, aujourd'hui les cooptés ne pourraient plus siéger au sein des syndicats.

Voilà, pour répondre à votre question.

Nous allons nous arrêter là.

(La séance est levée à 21 h 00).



DÉLIBÉRATIONS

C-2015-06-17/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2014-04-23/03 DU 23 AVRIL 2014 MODIFIÉE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 23 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 18 mars 2015 :

- ☞ **Décision 2015-03-24_F-001 du 24 mars 2015** : contrat de financement de 6 000 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements du budget principal 2015, pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,30 %.
- ☞ **Décision 2015-03-24_F-002 du 24 mars 2015** : contrat de financement de 242 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements du budget annexe Sathonay Camp 2015, pour une durée de 20 ans au taux fixe de 1,58 %.
- ☞ **Décision 2015-03-24_C-001 du 24 mars 2015** : règlement de l'enquête « *Améliorer le service public de la distribution d'électricité* ».
- ☞ **MAPA** : signature, le 24 mars 2015, du marché n°15.06 « *assistance à la gestion des contentieux relatifs aux chaufferies, à leur réseau de chaleur et services associés* », avec le cabinet Petit.
Montant minimum HT : aucun
Montant maximum HT : 14 999 €
- ☞ **MAPA** : signature, le 22 avril 2015, du marché n°15.03 « *Conception, organisation et animation de la journée du 80^{ème} anniversaire du SIGERLY* », avec l'agence Success Boulevard.
Montant minimum HT : 20 000 €
Montant maximum HT : 60 000 €
- ☞ **MAPA** : signature, le 23 avril 2015, d'un contrat d'abonnement pour des « *formations en ligne* », avec la société Video2brain GmbH.
Montant de l'abonnement HT : 2 160 €/an
- ☞ **Appel d'offres** : signature, le 12 mai 2015, d'un marché à bons de commande n° 15.02 lot A pour « *des audits énergétiques globaux* », avec la société Cie Dupaquier.
Durée : 2 ans, reconductible 1 fois pour une durée de 2 ans, soit 4 ans au total.
Montant minimum HT sur la durée totale du marché : 30 000 €
Montant maximum HT sur la durée totale du marché : 120 000 €
- ☞ **Appel d'offres** : signature, le 12 mai 2015, d'un marché à bons de commande n° 15.02 lot B pour « *des diagnostics énergétiques des bâtiments* », avec la société AD3E.
Durée : 2 ans, reconductible 1 fois pour une durée de 2 ans, soit 4 ans au total.
Montant minimum HT sur la durée totale du marché : 40 000 €
Montant maximum HT sur la durée totale du marché : 200 000 €
- ☞ **Appel d'offres** : signature, le 19 mai 2015, d'un accord-cadre n° 15.01 pour « *des travaux d'extension de réseaux et de mise en lumière d'éclairage public d'un montant supérieur à 25 000€ HT* », avec les sociétés Eiffage énergie, Bouygues énergie et services, Serpollet, Sobeca, Monin et Spie sud-est.
Durée : 24 mois.
Montant minimum HT : 500 000 €
Montant maximum HT : 2 600 000 €

☞ **MAPA** : signature, le 22 mai 2015, de la lettre de commande n°2015-002 pour le « *dépôt d'un permis de construire pour la chaufferie de Sathonay-Camp, située ZAC de la Castellane* », avec l'agence Super Mixx pour un montant de 7 000 € HT.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 8 juin 2015, d'un accord-cadre n° 15.05 lot 1 pour « *la fourniture d'électricité et services associés* » de points de livraisons de puissance souscrite supérieure à 36KVA, avec les sociétés EDF et Direct énergie.

Durée : 3 ans.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum en valeur et en quantité.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 8 juin 2015, d'un accord-cadre n° 15.05 lot 2 pour « *la fourniture d'électricité et services associés* » de points de livraisons de puissance souscrite supérieure à 36KVA « 100 % Électricité verte », avec les sociétés EDF et Direct énergie.

Durée : 3 ans.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum en valeur et en quantité.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 8 juin 2015, d'un accord-cadre n° 15.05 lot 3 pour « *la fourniture d'électricité et services associés* » de points de livraisons de puissance souscrite inférieure ou égale à 36KVA – Éclairage Public, avec les sociétés EDF et Direct énergie.

Durée : 3 ans.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum en valeur et en quantité.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 11 juin 2015, d'un marché subséquent n° 15.05/01 passé en application de l'accord-cadre n° 15.05 lot 1 pour « *la fourniture d'électricité et services associés* » de points de livraisons de puissance souscrite supérieure à 36KVA, avec EDF.

Durée : 26 mois.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 11 juin 2015, d'un marché subséquent n° 15.05/01 passé en application de l'accord-cadre n° 15.05 lot 2 pour « *la fourniture d'électricité et services associés* » de points de livraisons de puissance souscrite supérieure à 36KVA « 100 % Électricité verte », avec EDF.

Durée : 26 mois.

☞ **Appel d'offres** : signature, le 16 juin 2015, d'un marché subséquent n° 15.05/01 passé en application de l'accord-cadre n° 15.05 lot 3 pour « *la fourniture d'électricité et services associés* » de points de livraisons de puissance souscrite inférieure ou égale à 36KVA – Éclairage Public, avec la société Direct énergie.

Durée : 26 mois.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n° C_2014-04-23/03 du 23 avril 2014 modifiée.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DU 2 JUIN 2015 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°
C_2014-05-14/05 DU 14 MAI 2014 MODIFIÉE**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 2 juin 2015, en application de la délibération n° C_2014-05-14/05 du 14 mai 2014 modifiée:

Absence de délibération pour le Bureau du 2 juin 2015.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Bureau du 2 juin 2015 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n C-2014-05-14/05 du 14 mai 2014 modifiée.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



**MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES ASSEMBLÉES 2014-2020 - ADOPTION D'UNE CHARTE DE DÉONTOLOGIE RELATIVE
AUX MISSIONS DES DÉLÉGUÉS**

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'article 2 de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la délibération n° 2014-09-24/07 visant à l'adoption du règlement intérieur pour le mandat 2014-2020 ;

Vu la charte de déontologie établie à cet effet ;

Vu le projet de déclaration de conflit d'intérêts ;

Compte-tenu du renouvellement annoncé de l'assemblée délibérante du fait de la transformation du SIGERLY en syndicat mixte ouvert et de la nature spécifique des activités développées par notre syndicat, il apparaît opportun de compléter les dispositions de l'article 22 du règlement intérieur de nos assemblées 2014-2020.

Considérant qu'il convient de rappeler les principes qui doivent sous tendre l'exercice de la mission des délégués, à savoir la poursuite de l'intérêt général à l'exclusion de tout intérêt particulier ou personnel, il est proposé au Comité d'adopter une charte de déontologie associée à une déclaration de conflit d'intérêts qui s'imposerait en toute transparence à tous les délégués du SIGERLY.

En conséquence, l'article 22 du règlement intérieur en vigueur serait complété par l'alinéa suivant :

« L'ensemble des délégués s'engage à se soumettre à la charte déontologique du syndicat ainsi qu'à renseigner dès son installation, la déclaration de conflit d'intérêts qui lui est associée. Ces documents sont annexés au présent règlement intérieur ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE la charte de déontologie,
- ADOPTE le modèle de déclaration de conflit d'intérêts,
- MODIFIE l'article 22 du règlement intérieur,
- ANNEXE la charte de déontologie et le modèle de déclaration de conflit d'intérêts au règlement intérieur en vigueur.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2014
DRESSÉS PAR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2014 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité de résultats (budget principal et budgets annexes) :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris les rattachements au 31 décembre 2014 et sans application de la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE les comptes de gestion 2014 (budget principal et budgets annexes) du receveur.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 –
BUDGET PRINCIPAL**

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Tout comme le Budget, le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cas du SIGERLy, les opérations sont regroupées sous les fonctions :

Fonction 0 – Services généraux

- Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
- Sous fonction 02 – administration générale.

Fonction 8 – Aménagements et services urbains

- Sous fonction 814 – éclairage public
- Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
- Sous fonction 821 – équipement de voirie
- Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain

Fonction 9 – Action économique

- Sous fonction 93 – aides à l'énergie

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

➤ Les premières pages (2 à 10) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :

De la page 4 à la page 10 intitulées « *Présentation générale du budget* », sont présentées :

- ✓ Une double page intitulée « *Vue d'ensemble* » présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement (p. 4 et 5),
- ✓ Une double page intitulée « *Section de fonctionnement - chapitres* » donnant les dépenses et recettes de fonctionnement (p. 6) ainsi que les dépenses et recettes d'investissement (p. 7),
- ✓ Une double page intitulée « *Balance générale du budget* » (p.9 et 10).

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 25 « *résultats budgétaires de l'exercice* » (tableau II-1) et pages suivantes, Etat II-2 intitulé « *Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés* ».

➤ La section de fonctionnement avec le détail par article des dépenses (p. 11 à 13) suivi du détail des recettes (p. 14).

➤ La section d'investissement avec le détail par article des dépenses (p-15) suivi du détail des recettes (p. 16 -17).

➤ Les annexes :

- Présentation croisée par fonction (p. 19 à p. 35)
- État de la dette (p. 36 à p. 42)
- Méthode utilisée pour les amortissements (p. 43)
- Détail des opérations pour compte de tiers (p. 44 à 56)
- État des entrées et sorties des immobilisations (p. 57 à 97)
- État du personnel au 31/12/2014 (p. 98 à 100)
- Présentation du budget principal et des budgets annexes (p.101 à 103)

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	24 567 702,10 €
Total des opérations réelles :	24 435 915,28 €
Total des opérations d'ordre :	131 786,82 €
Restes à réaliser :	171 111,75 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 914 369,29 €
Restes à réaliser	171 111,75 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 969 003,77 €
Chapitre 014 - Atténuations de Produits.....	13 241 134,25 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 005 849,64 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 305 520,53 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	37,80 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	131 786,82 €
Section de Fonctionnement – Recettes	35 926 056,81 €
Total des opérations réelles :	35 925 058,34 €
Total des opérations d'ordre :	998,47 €
Restes à réaliser :	7 283,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges.....	30 264,02 €
Chapitre 70 - Produits des services	540 447,72 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	13 375 962,22 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	17 249 650,99 €
Restes à réaliser subventions Région, ADEME	7 283,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	4 330 112,39 €
Chapitre 76 - Produits financiers	330 117,27 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels.....	68 503,73 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	998,47 €
La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	11 358 354,71 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	1 665 833,23 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	13 024 187,94 €

Compte tenu des restes à réaliser, **171 111,75 €** en dépenses et **7 283,00 €** en recettes, le résultat global s'élève à **12 860 359,19 €**.



INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	29 671 413,45 €
Total des opérations réelles :	28 516 314,39 €
Total des opérations d'ordre :	1 155 099,06 €
Restes à réaliser :	8 495 342,56 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	3 900,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : licences logiciels.....	36 771,99 €
Restes à réaliser	4 974,68 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	66 997,25 €
Restes à réaliser	643,80 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	20 807 850,05 €
Restes à réaliser	7 984 243,42 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	431 886,04 €
Restes à réaliser	505 480,66 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	7 164 800,51 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	4 108,55 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	998,47 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 154 100,59 €
Section d'Investissement – Recettes	31 325 016,10 €
Dont Affectation N-1 :	10 460 478,54 €
Total des opérations réelles :	30 039 128,69 €
Total des opérations d'ordre :	1 285 887,41 €
Restes à réaliser :	2 220 876,15 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 266 979,20 €
Restes à réaliser	708 889,90 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	14 000 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	270 630,69 €
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068.....	2 011 628,39 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 663 106,94 €
Restes à réaliser	282 586,25 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	366 304,93 €
Restes à réaliser	1 229 400,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections.....	131 786,82 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 154 100,59 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de 1 653 602,65 €	
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	-7 218 648,68 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-5 565 046,03 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **8 495 342,56 €** en dépenses et de **2 220 876,15 €** en recettes (solde négatif de **-6 274 466,41 €**).
Le résultat global s'élève donc à **-11 839 512,44 €**.



On constate que les résultats définitifs du Compte administratif 2014 et du Compte de gestion 2014 sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit **11 839 512,44 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-5 565 046,03 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-6 274 466,41 €**).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal.

*Date de réception en Préfecture : 26/06/2015
Date d'affichage : 26/06/2015*



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014
BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »**

❑ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur de Sathonay-Camp », concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exploité sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 8) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « *vue d'ensemble* » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser,
 - page 5 « *section d'exploitation* » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice,
 - page 6 « *section d'investissement* » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser,
 - pages 7 et 8 « *Balance générale du budget* » détaillent les mandats et les titres émis.

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 23 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-2 intitulé « résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section d'exploitation : détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement : détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Les annexes (pages 14 à 18) :
 - pages 14 à 16 : état de la dette,
 - pages 17 à 18 : état des immobilisations.

❑ ARRÊTÉ DES COMPTES

EXPLOITATION

Section d'exploitation – Dépenses	1 339 835,00 €
Total des dépenses réelles :	1 037 184,00 €
Total des opérations d'ordre :	302 651,00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général	566 447,45 €
Chapitre 66 – Charges financières	468 558,53 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.....	2 178,02 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	302 651,00 €

Section d'exploitation – Recettes	1 170 937,06 €
Total des opérations réelles :	1 123 487,06 €
Total des opérations d'ordre :	47 450,00 €

Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	1 123 487,06 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	47 450,00 €

La section d'exploitation présente un solde négatif d'exécution de	-168 897,94 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	455 428,33 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	286 530,39 €



INVESTISSEMENT

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>	446 013,53 €
Total des dépenses réelles :	398 563,53 €
Total des opérations d'ordre :	47 450,00 €
Restes à réaliser :	83 968,27 €

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections.....	47 450,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	304 828,87 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	93 734,66 €
Restes à réaliser	83 968,27 €

<u>Section d'Investissement – Recettes</u>	302 651,00 €
Dont Affectation N-1 :	0,00 €
Total des recettes réelles :	0,00 €
Total des opérations d'ordre :	302 651,00 €
Restes à réaliser :	643 691,60 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	302 651,00 €
--	--------------

Chapitre 13 – Subventions d'équipement.....	0,00 €
Restes à réaliser	643 691,60 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
--	--------

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	-143 362,53 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	-448 384,57 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-591 747,10 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **83 968,27 €** en dépenses et de **643 691,60 €** en recettes (solde positif de **559 723,33 €**).
Le résultat global s'élève donc à **- 32 023,77 €**.



On constate que les résultats définitifs du Compte administratif 2014 et du Compte de gestion 2014 du budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat d'exploitation au compte 1068, par délibération, **soit 32 023,77 €**, correspondant au solde négatif d'exécution de la section d'investissement (**-591 747,10 €**) diminué du solde positif des restes à réaliser (**559 723,33 €**).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe du réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015



C-2015-06-17/07

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »
--

❑ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service public industriel et commercial (SPIC) exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « *vue d'ensemble* » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « *section d'exploitation* » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « *section d'investissement* » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- pages 7 et 8 « *balance générale du budget* » détaillent les mandats et les titres émis.

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « *résultats budgétaires de l'exercice* » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-2 intitulé « *résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés* ».

- La section d'exploitation, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Annexes :
 - pages 14 à 16 : état de la dette ;

❑ ARRÊTÉ DES COMPTES

EXPLOITATION

Section d'exploitation– Dépenses	101 075,61 €
Total des dépenses réelles :	72 512,61 €
Total des opérations d'ordre :	28 563,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	61 354,89 €
Chapitre 66 – Charges financières	11 157,72 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	28 563,00 €
Section d'exploitation– Recettes	108 563,36 €
Total des opérations réelles :	92 956,36 €
Total des opérations d'ordre :	15 607,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	92 956,36 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	15 607,00 €
La section d'exploitation présente un solde d'exécution positif de	7 487,75 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	10 330,25 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	17 818,00 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	40 737,00 €
Total des dépenses réelles :	25 130,00 €
Total des opérations d'ordre :	15 607,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	25 130,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	15 607,00 €
Section d'Investissement – Recettes	40 737,00 €
Dont Affectation N-1 :(1068)	12 174,00 €
Total des recettes réelles :	12 174,00 €
Total des opérations d'ordre :	28 563,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	28 563,00 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	0,00 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013	- 12 174,00 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 12 174,00 €



On constate que les résultats définitifs du Compte administratif 2014 et du Compte de gestion 2014 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat d'exploitation au compte 1068, par délibération soit **12 174,00 €** correspondant au solde négatif cumulé de la section d'investissement.

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe du réseau de chaleur de La Tour de Salvagny.

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015



C-2015-06-17/08

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « *vue d'ensemble* » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser,
 - page 5, « *section d'exploitation* » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice,
 - page 6 « *section d'investissement* » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- Pages 7 et 8 « *Balance générale du budget* » détaillent les mandats et les titres émis.

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « *résultats budgétaires de l'exercice* » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-2 intitulé « *résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés* ».

- La section d'exploitation : détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement : détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Les annexes pages 14 à 18 :
 - pages 14 et 16 : état de la dette ;
 - pages 17 et 18 : état des immobilisations.

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

EXPLOITATION

Section d'exploitation– Dépenses	110 202,25 €
Total des dépenses réelles :	45 323,25 €
Total des opérations d'ordre :	64 879,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	44 718,36 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	604,89 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	64 879,00 €
Section d'exploitation – Recettes	125 600,66 €
Total des opérations réelles :	121 869,66 €
Total des opérations d'ordre	3 731,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	121 869,66 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	3 731,00 €
La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	15 398,41 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	9 139,33 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	24 537,74 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	207 796,05 €
Total des dépenses réelles	204 065,05 €
Total des opérations d'ordre	3 731,00 €
Restes à réaliser	83 253,00 €
Dépenses d'équipement	
Chapitre 16 – Emprunts	81 069,33 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	112 958,12 €
Restes à réaliser	83 253,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	10 037,60 €
Restes à réaliser	0,00 €
Dépenses d'ordre	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	3 731,00 €

Section d'Investissement – Recettes	88 442,87 €
Dont affectation N-1 (1068)	23 563,87 €
Total des recettes réelles	23 563,87 €
Total des opérations d'ordre	64 879,00 €
Restes à réaliser	25 000,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser	25 000,00 €

Recettes d'ordres

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	64 879,00 €
---	--------------------

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	-119 353,18 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2013 de	153 144,08 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	33 790,90 €

Compte tenu des restes à réaliser, **83 253,00 €** en dépenses et **25 000,00 €** en recettes, le résultat s'élève - **58 253,00 €**.



On constate que les résultats définitifs du Compte administratif 2014 et du Compte de gestion 2014 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat d'exploitation au compte 1068, par délibération soit **24 462,10 €** correspondant au solde positif de la section d'investissement (33 790,90 €) et du solde négatif des restes à réaliser (-58 253,00 €).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe « installations photovoltaïques ».

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015
Date d'affichage : 26/06/2015



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif 2014, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Il est proposé au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	11 358 354,71 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	1 665 833,23 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	13 024 187,94 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (dépenses 001 besoin de financement)	-5 565 046,03 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (besoin de financement)	-6 274 466,41 €
F Besoin de financement (= D + E)	-11 839 512,44 €
AFFECTATION = C (= G + H)	13 024 187,94 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	11 839 512,44 €
(= couverture du besoin de financement F)	
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	1 184 675,50 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 5 565 046,03 € ;
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **11 839 512,44 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **1 184 675,50 €**.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU CHALEUR SATHONAY-CAMP »**

Après avoir examiné le compte administratif 2014, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Il est donc proposé aux membres du Comité d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 du budget annexe du réseau de chaleur de Sathonay-Camp, comme suit :

Résultat de fonctionnement

A	<u>Résultat de l'exercice</u>	-168 897,94 €
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	455 428,33 €
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	286 530,39 €
D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u> (dépenses 001 déficit d'investissement) ..	-591 747,10 €
E	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	559 723,33 €
F	Besoin de financement (= D + E)	-32 023,77 €
	AFFECTATION = C (= G + H)	286 530,39 €
1)	G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	32 023,77 €
	(= couverture du besoin de financement F)	
2)	H Report en fonctionnement Recettes 002	254 506,62 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 591 747,10 € ;
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 **pour 32 023,77 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « *résultat de fonctionnement reporté* » **pour 254 506,62 €**.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »**

Après avoir examiné le compte administratif 2014, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Il est donc proposé aux membres Comité d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 du budget annexe du réseau de chaleur de La Tour de Salvagny, comme suit :

Résultat de fonctionnement

A	<u>Résultat de l'exercice</u>	7 487,75 €
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	10 330,25 €
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	17 818,00 €
D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u> (dépenses 001 besoin de financement) ...	-12 174,00 €
E	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
F	Besoin de financement (= D + E)	-12 174,00 €
	AFFECTATION = C (= G + H)	17 818,00 €
1)	G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	12 174,00 €
	(= couverture du besoin de financement F)	
2)	H Report en fonctionnement Recettes 002	5 644,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **12 174,00 €** ;
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 **pour 12 174,00 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « *résultat de fonctionnement reporté* » **pour 5 644,00 €**.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 DU BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »
--

Après avoir examiné le compte administratif 2014, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Il est donc proposé aux membres du Comité d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 du budget annexe « installations photovoltaïques » comme suit :

Résultat de fonctionnement

A	<u>Résultat de l'exercice</u>	15 398,41 €
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	9 139,33 €
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	24 537,74 €
D	<u>Solde d'exécution d'investissement</u> (R 001 excédent d'investissement)	33 790,90 €
E	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 58 253,00 €
F	Besoin de financement (= D + E)	-24 462,10 €
	AFFECTATION = C	24 537,74 €
1)	G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	24 462,10 €
	(= couverture du besoin de financement F)	
2)	H Report en fonctionnement Recettes 002	75,64 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée R 001 pour **33 790,90 €** ;
- Affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 **pour 24 462,10 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « *résultat de fonctionnement reporté* » **pour 75,64 €**.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 - BUDGET PRINCIPAL
--

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2014 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2015 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général	520 836,75 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits (TCCFE)	495 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	441 790,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.....	16 000,00 €
Soit un total de	1 473 626,75 €
Restes à réaliser 2014.....	171 111,75 €
Soit un total général de	1 644 738,50 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services	-42 220,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	500 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations et Participations.....	- 5 000,00 €
Restes à réaliser 2014.....	7 283,00 €
Résultat 2014 (002)	1 184 675,50 €
Soit un total général de	1 644 738,50 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	32 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	-4 589 480,00 €
Soit un total de	-4 557 480,00 €
Restes à réaliser 2014	8 495 342,56 €
Résultat 2014 (001)	5 565 046,03 €
Soit un total général de	9 502 908,59 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	441 790,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'équipement	5 930,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	-5 000 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	-5 200,00 €
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....	11 839 512,44 €
Soit un total de	7 282 032,44 €
Restes à réaliser 2014.....	2 220 876,15 €
Soit un total général de	9 502 908,59 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2014 et de l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement 2014 en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, **en recettes ligne codifiée 002 : 1 184 675,50 €** ;
- REPREND le solde d'investissement 2014 en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001 : 5 565 046,03 €** ;
- AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement **compte 1068 : 11 839 512,44 €** ;
- REPREND les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : **171 111,75 €**
 - en recettes de fonctionnement : **7 283,00 €**
 - en dépenses d'investissement : **8 495 342,56 €**
 - en recettes d'investissement : **2 220 876,16 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2014 peuvent être intégrés, en exploitation et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2015 se présente donc ainsi :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 500,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnels	7 606,62 €
Chapitre 66 – Charges financières	3 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	12 700,00 €
 Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.....	 219 100,00 €
Soit un total général de	247 906,62 €

Recettes d'exploitation

Résultat 2014 (002)	254 506,62 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre.....	16 100,00 €
Chapitre 70 – Prestations de services	-22 700,00 €
Soit un total général de	247 906,62 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	43 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	6 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	74 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	16 100,00 €
Soit un total de	139 100,00 €

Résultat 2014 (001)	591 747,10 €
Restes à réaliser 2014.....	83 968,27 €
Soit un total général de	814 815,37 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	219 100,00 €
Article 1068 – Excédent d'exploitation	32 023,77 €
Chapitre 13 – Subvention d'Investissement	-80 000,00 €
 Restes à réaliser 2014.....	 643 691,60 €
Soit un total général de	814 815,37 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2014.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat d'exploitation 2014 en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, **en recettes ligne codifiée 002** : **254 506,62 €**
- REPREND le solde d'investissement 2014 en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001** : **591 747,10 €**
- REPREND les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **83 968,27 €**
 - en recettes d'investissement : **643 691,60 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015



C-2015-06-17/15

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »
--

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2014 peuvent être intégrés, en exploitation et investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2015 se présente donc ainsi :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 944,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel.....	- 300,00 €
Soit un total général de	5 644,00 €

Recettes d'exploitation

Résultat 2014 (002)	5 644,00 €
Soit un total général de	5 644,00 €

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser 2014.....	0,00 €
Résultat 2014 (001)	12 174,00 €
Soit un total général de	12 174,00 €

Recettes d'investissement

Article 1068 – Excédent de fonctionnement.....	12 174,00 €
Restes à réaliser 2014.....	0,00 €
Soit un total général de	12 174,00 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2014 et de l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat d'exploitation 2014 en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, **en recettes ligne codifiée 002** : **5 644,00 €**
- REPREND le solde d'investissement 2014 en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001** : **12 174,00 €**
- AFFECTE une partie du résultat d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : **12 174,00 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015
BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2014 peuvent être intégrés, en investissement et exploitation, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2015 se présente donc ainsi :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	600,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	-524,36 €

Soit un total général de **75,64 €**

Recettes d'exploitation

Résultat 2014 (002)	75,64 €
Soit un total général de	75,64 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	-5 200,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....	-100 959,00 €

Restes à réaliser 2014..... 83 253,00 €
Soit un total général de **- 22 906,00 €**

Recettes d'investissement

Résultat 2014 (001)	33 790,90 €
Article 1068 – Excédent d'exploitation	24 462,10 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement.....	-86 500,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	-19 659,00 €

Restes à réaliser 2014..... 25 000,00 €
Soit un total général de **- 22 906,00 €**

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2014.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat d'exploitation 2014 en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2015, **en recettes ligne codifiée 002** :**75,64 €**

- REPREND le solde d'investissement 2014 en report d'investissement au budget supplémentaire 2015 correspondant à un excédent de financement, en **recettes ligne codifiée 001** :**33 790,90 €**

- REPREND les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **83 253,00 €**
 - en recettes d'investissement : **25 000,00 €**

- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015



**RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE JOURNALISTE ANIMATEUR
POUR LES 80 ANS DU SIGERLY**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 prévoyant en son article 1 l'ensemble des dispositions non applicables aux agents engagés pour un acte déterminé ;

Monsieur le président rappelle que le statut de la fonction publique permet aux collectivités de recruter des vacataires dès lors que le recrutement répond aux trois conditions cumulatives suivantes qui caractérisent la notion de vacation :

- **La spécificité dans l'exécution des actes** : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;
- **La discontinuité dans le temps** : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité ;
- **La rémunération est liée à l'acte** pour lequel l'agent a été recruté.

A l'occasion des 80 ans du syndicat, le SIGERLY a prévu d'organiser, le 6 novembre 2015, un événement « anniversaire » à destination des élus, partenaires publics/privés et des agents. Cette journée se déroulera en deux temps :

- un après-midi d'études (deux tables rondes et une conférence),
- une soirée de gala avec remise de prix.

Afin d'animer cette manifestation, le président propose d'avoir recours à un journaliste spécialisé dans les domaines des collectivités territoriales et des énergies. Il sera chargé de :

- Établir un rétroplanning et une note de cadrage pour la préparation de l'animation de l'après-midi d'études du 6 novembre 2015 ;
- Conseiller, à la demande, le SIGERLY sur le déroulement du colloque et du choix des intervenants ;
- Préparer les trois thématiques abordées ;
- S'entretenir préalablement avec chaque intervenant (environs dix entretiens) ;
- Animer l'après-midi d'études (deux tables rondes et une conférence).

Sa prestation prendra fin à la clôture du colloque.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique, ponctuel et à caractère discontinu, cette intervention peut donc tout à fait être réalisée par un vacataire.

L'intervention sera précédée de l'envoi d'un arrêté.

Par ailleurs, il est proposé de rémunérer cette prestation forfaitairement à la vacation. Le montant alloué s'élèverait à 2 400 € net.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE de créer un emploi de vacataire chargé de la pige pour couvrir les 80 ans du SIGERLy pour la journée du 6 novembre 2015 ;
- APPROUVE le montant de rémunération forfaitaire sur la base de 2 400 € net.
- RÉMUNÈRE ce vacataire à l'acte après service fait ;
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2015.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



ACTUALISATION DE LA LIMITE SUPÉRIEURE DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2016

L'article 37 de la loi n°2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 a simplifié, pour les fournisseurs d'énergie chargés du versement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), les règles des coefficients multiplicateurs instaurées par la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME).

La simplification porte notamment sur la restriction des choix pour fixer la valeur du coefficient multiplicateur défini à l'article L.2333-4 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération prise avant le 1^{er} octobre 2015, le coefficient multiplicateur sur le tarif de base de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité devra être fixé à l'une des valeurs suivantes uniquement : **0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50** pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette valeur ne sera plus actualisée par délibération annuelle, par contre ce sont les tarifs de base qui seront actualisés, chaque année, dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'avant-dernière année et le même indice pour l'année 2013. Les montants qui en résultent sont arrondis au centime d'euro le plus proche.

Pour rappel, le tarif de base a été fixé de la manière suivante depuis le 1^{er} janvier 2011 :

Type de consommation	Qualité de l'électricité fournie	Tarif €/MWh
Professionnelle	Puissance inférieure ou égale à 36 kVA	0,75
	Puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA	0,25
Domestique	Puissance inférieure ou égale à 250 kVA	0,75

Le président expose qu'en vertu de la délibération de l'Assemblée du SIGERLy en date du 24 septembre 2014, le syndicat a fixé pour l'année 2015 le coefficient multiplicateur à la valeur de 8,50, coefficient qui correspond à l'une des valeurs autorisées à l'article 37 de la loi n°2014-1655 de finances rectificative de 2014 du 29 décembre 2014.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Christian AMBARD, vice-président

Le Comité syndical

Par : ...76.... voix Pour,2. voix Contre,0. Abstentions

- CONSERVE le coefficient multiplicateur à la valeur de 8,50 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2016 sur le territoire des communes où le SIGERLy percevra la taxe communale sur la consommation d'électricité ;
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015



CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE SYDER/SIGERLy

Vu la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics ;

Vu l'article L.5111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis positif du Comité technique en date du 9 juin 2015 ;

Le SIGERLy et le SYDER sont deux établissements publics, exerçant chacun la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergies sur leurs mailles territoriales respectives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

A ce titre, ces établissements exercent pour leurs membres adhérents l'intégralité des prérogatives relatives à cette compétence, principalement issues des dispositions des articles L.2224-31 et L.5212-24-2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans un souci d'optimisation des ressources, le SYDER s'est rapproché du SIGERLy en vue d'envisager temporairement une mise à disposition, par convention, du service Concessions du SIGERLy afin que ce dernier l'accompagne dans la réorganisation de son service « Concessions » (participation au recrutement, formation des agents du SYDER, mise en place de procédures, ...).

Ainsi, cette convention a pour objet de fixer l'ensemble des modalités de fonctionnement et en particulier les conditions de remboursement par le SYDER des frais de fonctionnement lui incombant.

Conformément aux dispositions de l'article R.5111-1 du Code général des collectivités territoriales, le remboursement de ces frais s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement. Pour l'année 2015, le coût unitaire prévisionnel de fonctionnement est estimé à 44,55 €/heure, ce coût sera réajusté en 2016, en fonction de la réalité des dépenses et du temps engagé.

Cette convention est conclue pour une période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 et peut être dénoncée librement par l'une ou l'autre des parties moyennant préavis écrit de trois mois.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Christian AMBARD, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le président à signer cette convention ainsi que tous les actes s'y rattachant.

Les recettes seront inscrites au chapitre 70, article 70688 du budget supplémentaire du budget principal 2015.

Date de réception en Préfecture : 24/06/2015

Date d'affichage : 24/06/2015